INSTITUT Montaigne

ÉNERGIE

Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

CRÉER DE LA RICHESSE

les REPÈRES de MONTAIGNE

L'énergie est au cœur
de tous nos usages.
Son prix, sa nature
et sa provenance
déterminent notre
développement économique,
nos dépendances
géopolitiques, notre impact
sur le climat et notre
confort de vie.

Nos choix doivent donc
favoriser une énergie
compétitive, disponible et
durable.

les REPÈRES de MONTAIGNE

PRODUIRE UNE ÉNERGIE COMPÉTITIVE, SOUVERAINE ET DURABLE

L'énergie est un domaine où les décisions se prennent sur le temps long. Son prix a un impact considérable sur le pouvoir d'achat des citoyens et la compétitivité des entreprises. En la matière, le virage pris en 2027 aura des conséquences directes pour les années à venir.

Dans le contexte géopolitique, de révolution technologique, et économique actuel, il est nécessaire de repenser notre système énergétique, pour réduire nos dépendances et renforcer notre économie, tout en respectant l'ambition de neutralité carbone en 2050.

La transition de notre système énergétique requiert une ligne politique stable à la fois en France et en Europe et constitue un des enjeux les plus stratégiques sur lesquels devra se positionner le nouveau gouvernement.

Cadrage



L'énergie est au cœur de toutes nos activités et a ainsi un impact direct sur notre économie. Elle a été le moteur des récentes inflations. Les infrastructures énergétiques (de production, de transport et de distribution) maillent le territoire français, de la station essence au panneau solaire, en passant par la centrale nucléaire. Elle constitue également un enjeu géopolitique majeur entre les grandes puissances, et est impactée par les conflits dans les régions productrices.

Annuellement, nous consommons 1550 TWh d'énergie. Près de 60 % de cette consommation repose sur des énergies fossiles (pétrole et gaz), que nous importons car nous ne les possédons pas sur notre territoire. Seulement 26 % de cette énergie est électrique (produite par le nucléaire, l'hydraulique, les renouvelables et quelques centrales à gaz). Cette production électrique est à 95 % décarbonée et repose sur des filières françaises. Ainsi, électrifier les usages quand c'est possible (voiture, chauffage, industrie…) et développer les molécules renouvelables pour le reste des applications (biomasse, biogaz), c'est reprendre la main.

Cette note fait partie d'une collection de 25 notes thématiques publiées par l'Institut Montaigne pour l'élection présidentielle 2027 :

Les repères de Montaigne **25 recommandations pour la France**

L'Institut Montaigne traite ici une vingtaine de thèmes interdépendants jugés cruciaux. Ils s'organisent autour des 4 ambitions qui doivent animer une campagne présidentielle :

- **Protéger la nation**
- **Créer de la richesse pour tous**
- **Garantir le vivre ensemble**
- **Mettre en œuvre efficacement les politiques publiques**

Par souci de priorisation, certains thèmes ne font pas l'objet de note dédiée malgré leur importance (culture, sport, politique de la ville, transports, etc.).



SE PROTÉGER

SÉCURITÉ NATIONALE
Protéger nos intérêts vitaux

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
Renforcer notre résilience

DÉFENSE NATIONALE
Faire face aux nouvelles menaces

POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Assurer la crédibilité et le rayonnement de la France

FRANCE-EUROPE
Développer nos intérêts communs

SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

JUSTICE
Réconcilier les Français avec leur justice



VIVRE ENSEMBLE

ACCÈS AUX SOINS
Être bien soigné partout en France

RETRAITE
Garantir un système équitable et pérenne

LOGEMENT
Rendre le logement accessible

POLITIQUE FAMILIALE
Répondre aux nouvelles réalités

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS
Agir pour les plus fragiles

IMMIGRATION ET INTÉGRATION
Piloter, intégrer et apaiser

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Faire de la transition écologique une force



CRÉER DE LA RICHESSE

COMPÉTITIVITÉ
Combattre à armes égales

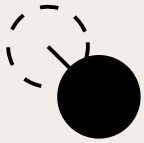
TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT
Vivre mieux de son travail

INNOVATION ET TECHNOLOGIES
S'adapter en continu

ÉDUCATION
Une école qui instruit et émancipe

ÉNERGIE
Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

AGRICULTURE
Relancer notre modèle agricole



METTRE EN ŒUVRE

RÉFORME DE L'ÉTAT
Rationaliser et responsabiliser

FONCTION PUBLIQUE
Moderniser pour mieux servir

DÉMOCRATIE
Restaurer la confiance politique

FINANCES PUBLIQUES
Financer nos ambitions

DÉBUT DE MANDAT
Passer à l'action

SOMMAIRE

p.08

MIEUX COMPRENDRE

p.10
En quelques chiffres
|
p.11
Comment en est-on arrivé là ?
|
p.14
Que se passe-t-il si on ne fait rien ?
|
p.15
Nos atouts
|
p.16
Vu de nos territoires
|
p.18
Et ailleurs ?
|
p.20
Le champ de contraintes
|
p.22
Les idées reçues du débat

p.24

DANS LE DÉBAT

p.28
Idée N°1
|
p.38
Idée N°2
|
p.48
Idée N°3
|
p.58
Idée N°4

p.68

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

p.70
Nos principes d'arbitrage
|
p.73
Pourquoi cette voie ?
|
p.78
Feuille de route
|
p.80
Coût et ressources
|
p.81
Indice d'acceptabilité

p.82

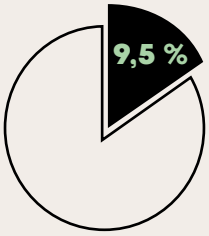
SOURCES

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 1

MIEUX COM-PRENDRE

EN QUELQUES CHIFFRES



OU 3 600 €

Part moyenne de l'énergie dans le budget annuel des ménages

12 000



nombre de croissants que doit vendre un boulanger pour payer sa facture d'électricité annuelle

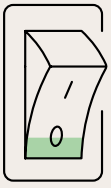
53 Md€

montant des importations d'énergie fossiles en France en 2025, **soit presque l'équivalent de deux points de PIB**



1/2

Part des Français ayant renoncé à augmenter le chauffage pour cause de précarité

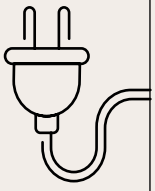


23 %

Part de renouvelable dans la consommation totale d'énergie (électricité renouvelable, biogaz, biocarburants, hydro...)

3 À 4 X moins cher

le prix des 100 Km en véhicule électrique rechargé à domicile *versus* en véhicule à essence ou diesel



Qu'est-ce que cela dit ?

UN VIRAGE DÉCISIF

Le prix élevé de l'énergie a contribué à la désindustrialisation de la France et de l'Europe et à son déficit de compétitivité. Le prix de l'énergie occupe également une place de plus en plus centrale dans le quotidien des Français. Pour aborder les prochaines décennies dans une ambition de durabilité, nous sommes contraints de faire des choix structurants et des investissements massifs impactant à long terme nos finances publiques.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

DES DÉPENDANCES PROBLÉMATIQUES

La France et l'Europe ont peu de ressources énergétiques fossiles sur leur territoire. Nous avons peu de réserves de pétrole et pratiquement pas de gaz, et des gisements de charbon déjà exploités. Notre dépendance énergétique vis-à-vis de puissances étrangères impacte notre souveraineté et notre pouvoir d'achat, comme les exemples ukrainiens et iraniens l'ont illustré dernièrement.

LA FAÇON DONT NOUS CONSOMMONS

La place faite aux énergies fossiles en France, dans tous les secteurs, montre que nous ne sommes pas alignés entre notre production et nos consommations. Pour des raisons sociales et d'inertie, la France continue à subventionner massivement (36 Md€ en 2023) les énergies fossiles qu'elle utilise dans son mix énergétique.

La part de l'énergie produite en France (électricité décarbonée, renouvelables thermiques, etc.) ne représente que 39 % de la consommation totale. Les 61 % restants correspondent à des énergies importées, principalement de Norvège, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et des États-Unis.

Nos habitudes de transport (place de la voiture, croissance de l'aérien), notre parc immobilier (très peu rénové), notre industrie trop lentement décarbonée, sont autant de vulnérabilités sur les importations et donc sur le prix de l'énergie que nous consommons mais ne contrôlons pas.

UN PRIX QUI REFLÈTE LES COÛTS DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

Si les prix de l'énergie importée varient en fonction des marchés mondiaux, la France dispose d'un avantage compétitif. Le prix de son électricité est avantageux par rapport à beaucoup de ses voisins.

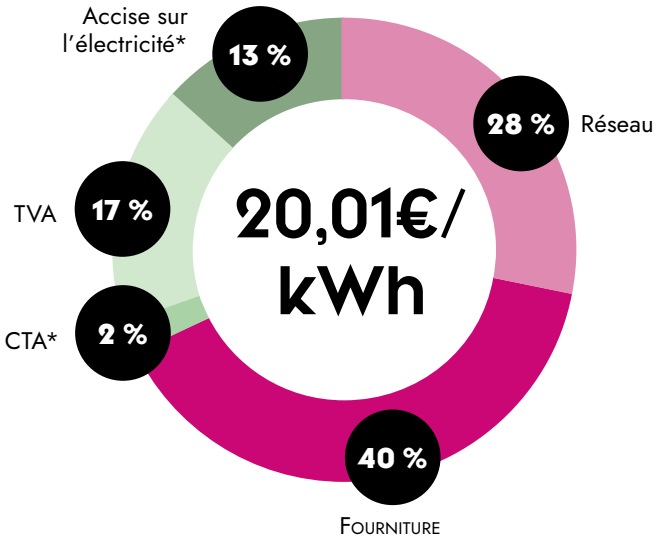
Le prix de l'électricité et des autres énergies ne reflète pas uniquement leur coût de production, mais aussi leur coût de transport. À cela s'ajoute une série de taxes, qui permettent de financer le système, sa stabilité (l'accise), et les services publics (la TVA).

Le prix de l'énergie varie en fonction des consommateurs, et des choix de mix énergétique. Il n'est pas le même pour un consommateur individuel, une petite entreprise ou une grande entreprise intensive en énergie exposée à la concurrence internationale (ex : la sidérurgie ou l'aluminium).

Avec le développement des énergies renouvelables, le prix de l'électricité est amené à varier en fonction de l'heure et de la saison.

Mieux comprendre

Prix par kWh et décomposition du Tarif réglementé de vente d'électricité en option base au 1er septembre 2026



*Accise : taxe sur la consommation d'électricité

**CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) est une taxe sur la facture d'électricité qui sert à financer une partie des retraites des salariés des industries électriques et gazières."

Chronologie

1946 1973

↘ Un système énergétique étatique

À la Libération, le système énergétique français se construit en parallèle des efforts de reconstruction du pays. Électricité de France (EDF) et Gaz de France (GDF) sont créés dès la sortie de la guerre, regroupant et nationalisant les entreprises privées qui constituaient le secteur. La production comme la distribution sont centralisées.

1973 1996

↘ Les chocs pétroliers et le tout nucléaire

L'embargo sur l'exportation de pétrole par les pays producteurs membres de l'OPEP en 1973, puis les tensions au Moyen-Orient en 1979 font s'envoler les prix du pétrole. Le 6 mars 1974, le Premier ministre Pierre Messmer annonce le lancement de la construction de 13 centrales nucléaires en 2 ans. Si de nombreux usages restent dépendants d'énergies fossiles, l'électricité devient majoritairement nucléaire et française. Le programme atteint sa pleine puissance durant les années 90.

1996 2022

↘ Libéraliser et diversifier

La construction européenne met en avant la libre concurrence sur le marché de l'énergie afin de diminuer les prix et de répartir la ressource du mieux possible. En 2000, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) est créée pour réguler les marchés naissants. EDF et GDF deviennent des acteurs semi-privés et se séparent de leur distribution. Les tarifs ne sont plus régulés. Par ailleurs, la France engage la diversification de sa production électrique, installant peu à peu des renouvelables.

DEPUIS 2022

↘ Nucléaire et renouvelables

E. Macron annonce plusieurs grands chantiers énergétiques : relance du nucléaire de nouvelle génération (EPR2 et soutien à la recherche), électrification des usages, sobriété de la consommation. Les annonces ouvrent une séquence nécessairement longue et complexe.

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

ACCENTUER NOS DÉPENDANCES

Si rien n'est fait, la France continuera d'importer des énergies fossiles étrangères, aux dépens de la production électrique et de molécules bas-carbones (biogaz, biocarburant, hydrogène propre) sur son territoire.

La répétition des crises géopolitiques accentuera la pression sociale et les risques durables d'inflation.

Par ailleurs, faute d'une stratégie globale, elle ne développera ni les activités industrielles nécessaires à son redressement, ni les technologies de la transition énergétique (batteries, panneaux solaires, électrolyseurs, etc.) indispensables à sa sécurité économique et sa compétitivité.

Mix énergétique et électrique français en 2025
Part de la consommation totale d'énergie et de la production totale d'électricité



38 %	25 %	19 %	14 %	3 %	1 %
Pétrole	**Électricité**	**Gaz Naturel**	**EnR thermiques et déchets**	**Chaleur commercialisée**	**Charbon**

Nucléaire : 67,4 %
Hydraulique : 11,3 %
Éolien : 9,3 %
Solaire : 6,3 %
Gaz : 3,5 %
Autres : 2,2 %

- Sources d'énergie majoritairement souveraines et décarbonées.
- Sources d'énergie carbonnées majoritairement importées.

NOS ATOUTS POUR RENVERSER LA TENDANCE

UNE ÉLECTRICITÉ SOUVERAINE ET BAS-CARBONE

La France dispose d'un atout énergétique majeur : un système électrique décarboné à plus de 95 %, avec un prix moyen de l'électricité sur les marchés parmi les plus bas d'Europe.

La France est aujourd'hui en **surcapacité électrique** : elle produit plus qu'elle ne consomme.

Cela nous permet d'exporter à nos voisins avec lesquels nous avons des interconnexions, et contribue à maintenir des prix électriques compétitifs.

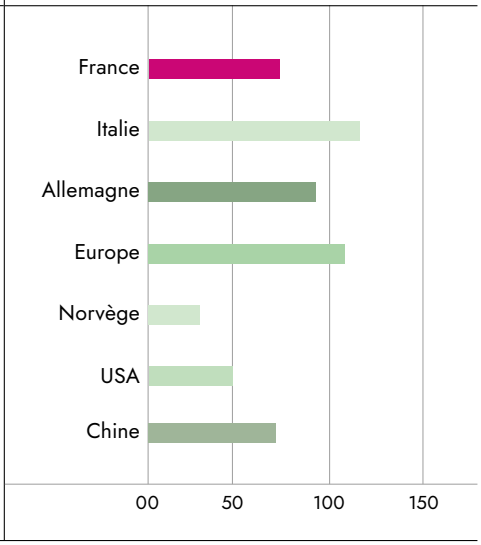
C'est aussi une opportunité, car cela nous permet de rapidement faire basculer une partie de nos usages vers l'électrique, sans risque de rupture pour le système ou bien de forte hausse des prix à court terme.

Enfin, la France dispose de nombreuses filières d'excellence liées à la production et la consommation d'électricité, telle que le nucléaire, les énergies éoliennes et le secteur des batteries, en plein développement.

95 %

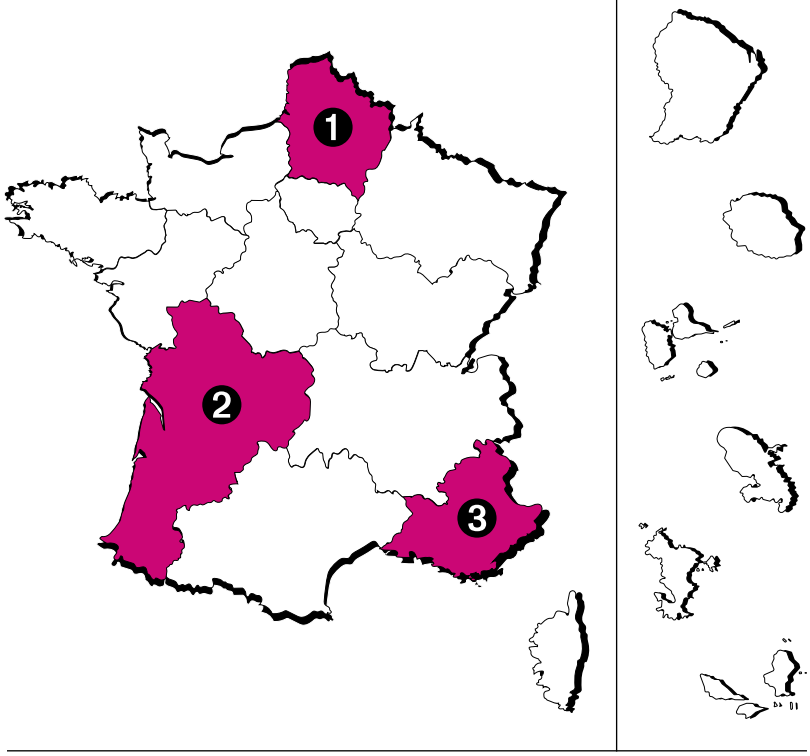
du système électrique français est décarboné

Prix final de l'électricité pour les industriels énergo-intensifs en 2024



VU DE NOS TERRITOIRES

Parce que les politiques publiques concernent les Français dans toute la France, **l'Institut Montaigne et l'Institut Enterritoires ont souhaité faire entendre le point de vue d'acteurs clés de nos régions** sur les grands enjeux du débat présidentiel.



Plusieurs dizaines d'élus, de responsables économiques, de représentants associatifs ou d'acteurs engagés dans la vie locale nous livrent leur regard et leurs attentes (ci-contre, 3 extraits).



1

Olga Givernet
Députée de l'Ain et
Ancienne ministre
déléguée à l'énergie

L'enjeu énergétique et la décarbonation concernent la substitution du carburant pour la mobilité, du gaz naturel pour chauffer et pour les procédés industriels ; mais aussi quatre piliers de notre économie : acier, plastique, engrais et ciment. Sans énergie produite massivement à coût compétitif, on ne sait pas produire ces intrants essentiels à la construction, aux produits de grande consommation et à la production agricole.

Énergies renouvelables, batteries électriques, transports décarbonés, acier et ciment verts, matériaux de construction biosourcés : ces filières sont les maillons d'une stratégie de souveraineté industrielle et de décarbonation. Elles ont besoin, pour se développer, d'une énergie abondante et compétitive.



2

Thomas Juin
Président de l'Union
des Aéroports Français,
directeur général
de l'aéroport
de La Rochelle-Ile de Ré

La transition énergétique doit d'abord reposer sur une approche pragmatique, en concentrant les efforts sur les leviers offrant les réductions d'émissions les plus importantes.

Pour l'aviation, les carburants aéronautiques durables constituent un levier majeur de décarbonation. Leur développement répond aussi à un enjeu de souveraineté : la France dispose d'une filière aéronautique complète, d'acteurs industriels de premier plan et des compétences nécessaires pour faire émerger une production nationale.

Dans un contexte de hausse attendue de la demande mondiale, cette filière représente une opportunité industrielle et économique. Il faut donc anticiper son déploiement, planifier les capacités de production sur le territoire et accompagner les acteurs du transport aérien afin de concilier transition environnementale, autonomie stratégique et développement économique.



3

Emilie de Lombarès
Présidente du directoire
d'Onet et du Club Top 20
(Association de dirigeants
de grandes entreprises)

Il faut accélérer l'électrification des usages pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et renforcer notre souveraineté énergétique. Cela suppose d'investir dans les capacités bas carbone, les réseaux et la décarbonation industrielle. Les principaux freins sont l'instabilité des politiques publiques, la complexité réglementaire, les délais de réalisation et les tensions sur les compétences.

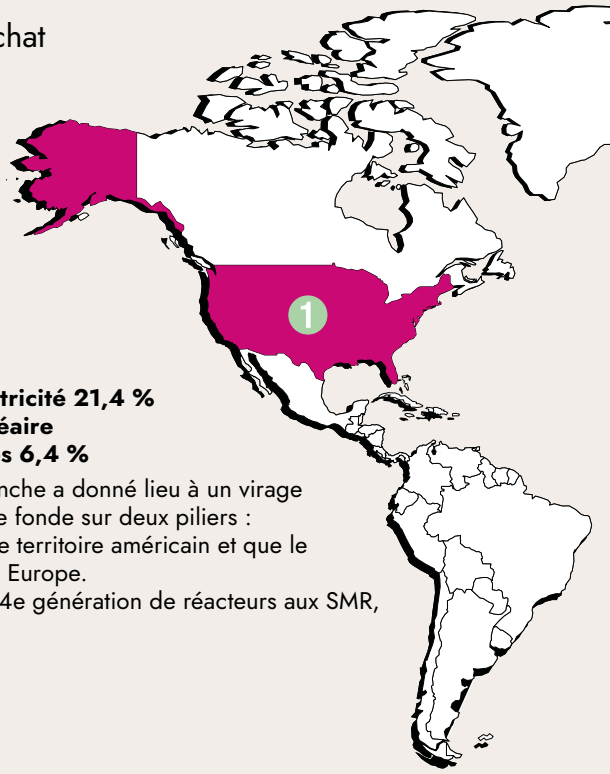
La France bénéficie d'atouts uniques : un mix électrique parmi les plus décarbonés, une filière nucléaire de rang mondial et des compétences industrielles reconnues.

L'initiative « Provence, Fabrique des Possibles », portée par un collectif d'entreprises et de fédérations d'Aix-Marseille, constitue un exemple concret de mobilisation territoriale au service des grandes transitions énergétique et écologique. Cette démarche aspire à donner à la zone de Fos-Berre un rôle économique et écologique de premier plan et à déployer la ligne THT.

ET AILLEURS ?

Les réalités énergétiques varient selon les ressources locales, qu'il s'agisse de gisements fossiles ou de potentiel renouvelable, et selon les orientations politiques retenues.

Entre investissements technologiques, diminution des émissions de gaz à effet de serre, défense des fossiles ou électrification massive, chaque pays trace sa propre voie pour répondre aux défis de la souveraineté, de la compétitivité, du pouvoir d'achat et du climat.



1 États-Unis

RETOUR AUX SOURCES (FOSSILES)

Mix énergétique : fossiles 71,9 %, électricité 21,4 % (dont 21,7 % renouvelables, 18 % nucléaire et 58,4 % fossile), autres renouvelables 6,4 %

Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche a donné lieu à un virage à 180°. La nouvelle politique énergétique se fonde sur deux piliers :

· Les fossiles, présents en quantité sur le territoire américain et que le pays exporte abondamment, notamment en Europe.

· Une relance du nucléaire, de la 3e et 4e génération de réacteurs aux SMR, des petits réacteurs « d'appoint ».

2 Espagne

L'EXCEPTION IBÉRIQUE

Mix énergétique : fossiles 68 %, électricité 23,6 % (dont 56 % renouvelables, 19 % nucléaire et 25 % fossile), autres renouvelables 8 %

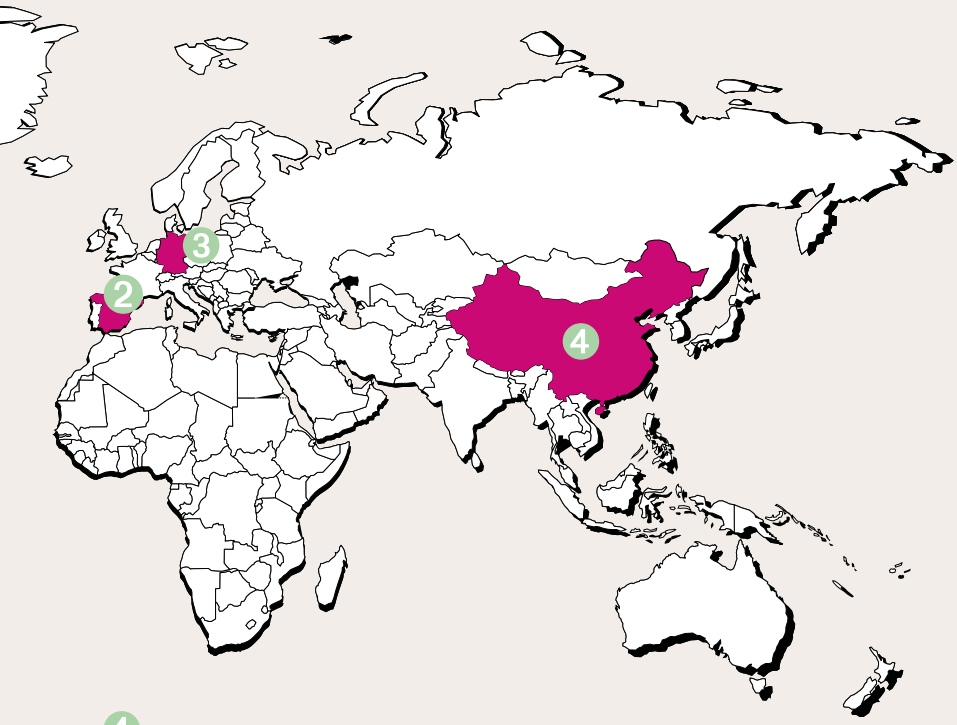
Sans énergie fossile locale ou grand plan nucléaire, mais avec un grand ensoleillement, l'Espagne a assumé un fort tournant vers les renouvelables, avec une base nucléaire et gaz, qui lui permet aujourd'hui de bénéficier d'un prix de l'électricité souvent le plus bas en Europe.

3 **Allemagne**

RENOUVELABLES ET GAZ

Mix énergétique : fossiles 67,1 %, électricité 20 % (dont 59% renouvelables, 41 % fossile), autres renouvelables 8,5 %

En 2002, l'*Energiewende* (« tournant énergétique ») initie la sortie du nucléaire, accélérée après l'incident de Fukushima. Ce choix entraîne une dépendance encore accrue au gaz (russe puis GNL) et au charbon, accompagnée d'une transition massive et rapide vers les renouvelables. Aujourd'hui, le prix de l'électricité reste élevé et fortement corrélé à celui du gaz, mais compensé par des politiques de subventions.



4 **Chine**

PRAGMATISME ÉNERGÉTIQUE

Mix énergétique : fossiles 60 %, électricité 28,6 % (dont 42 % renouvelables, 4,6 % nucléaire et 58 % fossile — principalement du charbon), autres renouvelables 3,5 %

Malgré sa forte dépendance à un charbon local et bon marché, la Chine investit en parallèle massivement dans les énergies renouvelables et le nucléaire et devient leader dans les technologies énergétiques de demain. Elle a installé à elle seule, plus d'énergies renouvelables sur son territoire que le reste du monde réuni.

LE CHAMP DE CONTRAINTES

STRUCTURES ET INFRASTRUCTURES

L'énergie se base sur des infrastructures physiques qui nécessitent des investissements majeurs, tant en termes de production que de transport et de distribution. Effectués aujourd'hui, ils définissent la demande et l'efficacité énergétique de demain.

Ces décisions sont aussi par définition des choix économiques. Alors que les marchés des énergies fossiles sont mondialisés, le marché de l'électricité est géré au niveau français et européen. Unique en son genre, il lie rationalité économique et contraintes physiques.

UNE POLITIQUE DE MARCHÉ

Depuis les années 90, la libéralisation des marchés de l'énergie, engagée en commun au niveau européen, entraîne une profonde transformation du marché français, pensé autour d'un producteur/distributeur unique : EDF et GDF.

Pour s'adapter au droit communautaire, EDF, était obligé depuis 2010 de vendre une partie de sa production nucléaire à un prix fixé à 42€/MWh. Cette mesure, l'ARENH, s'est terminée fin 2025, au profit de deux nouveaux mécanismes, qui auront des conséquences sur les prix et la stratégie énergétique de la France et de ses grands acteurs.

5 Md€ / an

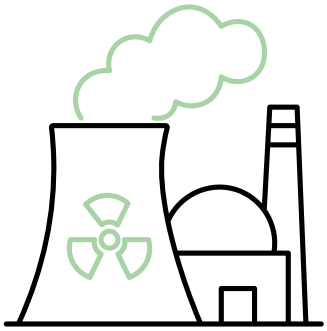
Entre 2014 et 2035

Coût d'entretien et de prolongation du parc nucléaire français, soit moins que le coût annuel d'entretien du réseau ferroviaire

LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ

La France est aujourd'hui en situation de surcapacité : malgré un parc productif qui n'est pas exploité à pleine puissance, elle produit toujours plus d'électricité qu'elle n'en consomme, et en exporte beaucoup chez ses voisins : 92,5 TWh en 2025, soit 16,5 % de sa production électrique annuelle, ou l'équivalent de la consommation électrique de la Belgique.

Malgré l'avantage économique clair de l'électricité française, la demande en électricité a du mal à augmenter dans notre pays. Elle est aujourd'hui à un niveau similaire à celui des années 2000, en baisse par rapport à la période pré-Covid. C'est pourtant le pivot de notre décarbonation et de notre indépendance énergétique.



83 Md€

Coût fixe estimé de construction de **6 réacteurs nucléaires** pour EDF, soit 1,7 fois le coût du Grand Paris Express

LES IDÉES REÇUES DU DÉBAT

“ LA SOLUTION, C’EST LE TOUT NUCLÉAIRE

À NUANCER

Le programme d’investissement nucléaire destiné à prolonger et à augmenter la taille du parc est estimé à plus de 185 milliards d’euros, avec un coût du MWh nouveau nucléaire élevé. Alors que l’électrification est un enjeu immédiat, aucun nouveau réacteur ne serait opérationnel avant au moins 2038. Par ailleurs, le nucléaire seul permet difficilement d’assurer une flexibilité fine du système électrique, de plus en plus nécessaire.
Il nécessite donc de conserver des centrales à gaz qu’il faudrait alimenter au biogaz pour respecter nos ambitions climatiques. Une montée en puissance du parc pose aussi la question du stockage et de la gestion des déchets nucléaires.

Le nucléaire nécessite moins d’investissement dans le réseau mais plus d’investissement dans les capacités de production.

“ IL NE FAUT QUE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE NUCLÉAIRE C’EST CHER ET DANGEREUX

FAUX

La quasi-totalité des énergies renouvelables est intermittente, c’est-à-dire qu’elles ne produisent de l’électricité que sous certaines conditions (soleil, vent). Il faudrait donc une puissance installée énorme (l’équivalent des Alpes-de-Haute-Provence couvert de parc solaires), complétée par d’importantes capacités de stockage (comme des batteries), ainsi que de nombreuses interconnexions avec nos voisins pour rendre cette option réaliste sur le long terme. Par ailleurs, cela nécessiterait de repenser notre système électrique et nos réseaux, avec un coût systémique impossible à assumer.

“ FAIRE À LA FOIS DU NUCLÉAIRE ET DES RENOUVELABLES, C’EST TROP COMPLEXE !

FAUX

L’opposition du nucléaire et des renouvelables pour la production d’électricité n’a pas lieu d’être. Le nucléaire permet d’apporter une base stable de production, que les renouvelables viennent compléter avec une installation rapide et un coût moindre. Dans la plupart des projections à l’horizon 2025, le scénario avec le plus faible coût global pour la France est un mix 50-50.

“ L’EUROPE EST RESPONSABLE DES PRIX ÉLEVÉS DE L’ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

FAUX

La France fixe 60 % du prix de son électricité (taxes et réseaux). Les 40 % restant (la production) dépendent en partie du marché européen. Le principe est simple : c’est la dernière centrale (de tout type) nécessaire pour couvrir la demande qui fixe le prix pour toute l’électricité produite à un instant donné. La situation de nos voisins compte aussi : si l’électricité est moins chère ailleurs, la France en importera dans la limite des capacités des lignes électriques, ou inversement. Le prix en France est donc en partie le résultat d’un marché commun avec nos voisins.

Si elle sort du marché européen de l’électricité, une France, mal interconnectée, subirait plus fortement ses propres tensions internes (ex : grand carénage nucléaire de 2022). L’interconnexion joue donc un rôle d’amortisseur des chocs, mais signifie que l’on ne peut pas s’isoler complètement des crises de nos voisins.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 2



DANS LE DÉBAT

L'IMPÉRATIF D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE

ABORDER SEREINEMENT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La France aborde une nouvelle étape de son développement énergétique avec un système hérité du XX^{e} siècle dans lequel priment les énergies fossiles. Face à la réorganisation géopolitique des approvisionnements énergétiques (pétrole, gaz, uranium), à l'explosion des besoins liés à une économie digitale et aux enjeux climatiques, notre équation énergétique doit changer.

Toute stratégie politique en matière d'énergie doit arbitrer en quatre facteurs clés : sécurité énergétique, impact climatique, développement économique et industriel, pouvoir d'achat et acceptabilité sociale de la transition énergétique.

L'énergie que l'on consomme dépend à près de 60 % de combustibles fossiles importés, le reste étant issu d'une énergie décarbonée (nucléaire et renouvelables) que nous produisons aujourd'hui en surplus. Cette dépendance extérieure fragilise les quatre facteurs susmentionnés.

Parallèlement, nous devons traiter plusieurs problèmes :

- **Nos infrastructures de production évoluent**, avec de lourds coûts d'investissement nécessaires
- **Nos infrastructures de transport et de distribution (le réseau) sont efficaces mais doivent s'adapter à la demande croissante** dans des délais suffisamment courts pour répondre aux impératifs économiques, aux changements de modes de consommation et au changement climatique.
- Paradoxalement, **notre demande en électricité est insuffisante** et ne nous permet pas de nous désengager durablement des énergies importées.
- **La France est appelée à plus interconnecter ses réseaux énergétiques avec ses voisins européens,** notamment au sud. Si l'Union de l'énergie permet une meilleure sécurité d'approvisionnement et des capacités d'exportation du surplus français, elle pose la question de la gestion des prix, des coûts et des bénéfices induits par ces interconnexions.

DÉCIDER AUJOURD'HUI POUR PRÉPARER DEMAIN

Toute politique énergétique nécessite de concilier plusieurs horizons de temps : le temps des investissements stratégiques de l'État, le temps industriel des acteurs économiques, les impacts géopolitiques et réglementaires, le temps des changements d'habitudes et de comportement individuel. Par ailleurs, les enjeux de poids sur le pouvoir d'achat des ménages, pour la compétitivité des entreprises et pour l'équilibre des finances publiques, en font un sujet particulièrement complexe et sensible.

Ces enjeux structurels ont rendu la question énergétique politiquement inflammable, rompue entre injonctions idéologiques et prudence électorale. L'acceptabilité locale des nouveaux projets, exacerbée par le phénomène *Not In My Back Yard* (NIMBY), ainsi qu'un ressac politique exagéré, fragilisent la décision publique dans un domaine où les choix s'inscrivent dans le temps long et où le risque de coûts échoués est particulièrement élevé.

TOUR D'HORIZON DES **IDÉES QUI ANIMENT LE DÉBAT PUBLIC**

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°1

TOUT MISER S
L'ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE COM
DE COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE.

Quel parti pris ?

Cette première idée recherche un point d'équilibre entre souveraineté énergétique, impact climatique, pouvoir d'achat et développement économique et industriel.

CLIMAT, SOUVERAINETÉ ET ÉCONOMIE : TIERCÉ GAGNANT

Face à la volatilité géopolitique, à des dépendances structurelles aux importations fossiles de plus en plus risquées, et à la fragmentation croissante des chaînes de valeur mondiales, la décarbonation est pensée comme une stratégie économique, climatique et de sécurité énergétique. Ces trois piliers ne peuvent être pensés l'un sans l'autre.

La France dispose d'un avantage certain ; une électricité décarbonée, majoritairement issue d'une production nationale et aujourd'hui produite en surcapacité. L'électricité est aujourd'hui un vecteur énergétique compétitif, notamment du fait de son parc nucléaire historique et du développement de larges capacités renouvelables dans le mix énergétique français.

Par ailleurs, l'énergie, par sa position stratégique au coeur de l'économie, permet de poser les premières bases d'une véritable politique industrielle. De par la chaîne de valeur nucléaire française et des mécanismes de rééquilibrage commercial dans le secteur des technologies propres, l'électricité est vue comme un des supports de la réindustrialisation.

UR L'ÉLECTRIQUE
ME VECTEUR DE SOUVERAINETÉ ET



UNE DYNAMIQUE PUBLIC/PRIVÉ

Dans cette perspective, l'État maintient son rôle structurant dans la politique énergétique tout en favorisant l'investissement privé.

L'électrification est posée comme une raison d'État.

Elle implique une coordination interministérielle (Économie, Transition énergétique, Industrie, Logement, Transports) portée par le Premier ministre, une articulation étroite avec les collectivités territoriales et un ancrage européen structurant.

Cette stratégie politique engage l'État financièrement, notamment au travers d'instruments de *derisking* des investissements privés, dans une logique où la contrainte budgétaire est réelle mais assumée comme un investissement dans la résilience économique du pays.

STRUCTURER LA DEMANDE

La demande est au cœur de cette stratégie. Électrifier, c'est transformer les usages, et l'État se porte garant de l'accompagnement de cette transition

METTRE UN PRIX SUR LE CARBONE POUR INCITER LA TRANSITION DES HYDROCARBURES À L'ÉLECTRIQUE

Le levier central de cette stratégie est une **tarification du carbone assumée, prévisible et croissante, conçue comme un instrument d'orientation des investissements privés.** Cette tarification est mise en place à travers une **hausse séquencée de la fiscalité sur le gaz et les carburants fossiles,** alignant progressivement la taxation énergétique sur le contenu carbone. Pour éviter la double taxation et les incohérences réglementaires, la France se coordonne avec ses partenaires européens et le marché communautaire du carbone. Afin de s'inscrire dans une dynamique de long terme, cette hausse est inscrite dans une **loi pluriannuelle de programmation de l'énergie.** Le rebalancement fiscal abaisse le prix relatif de l'électricité, modifiant les arbitrages des ménages et des entreprises en faveur des technologies électriques.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Pour les applications non-électrifiables dans un temps court, la fiscalité du gaz et des carburants renouvelables est elle aussi diminuée au même niveau que celle de l'électricité. Les potentiels impacts sur la demande et certains secteurs exposés à la concurrence internationale à court terme sont contrebalancés par des **dispositifs compensatoires ciblés.** Ces derniers sont accessibles en contrepartie de changement de process vers l'électricité ou les molécules bas-carbones.

METTRE EN PLACE UN PLAN MASSIF D'ÉLECTRIFICATION DES USAGES

Dans le domaine des transports, l'État consolide **l'interdiction progressive des ventes de véhicules thermiques et renforce les obligations de verdissement des flottes d'entreprise.** Cette transformation repose sur un cadre réglementaire strict, notamment par l'application rigoureuse de quotas d'électrification pour les entreprises, le déploiement d'un leasing social, financé par les revenus du carbone et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), accompagné d'un plan national de développement des infrastructures de recharges et de normalisation des bornes bidirectionnelles pour la flexibilité du réseau électrique.

Dans le bâtiment, un plan national de rénovation énergétique associe systématiquement isolation thermique performante, substitution vers pompes à chaleur ou réseaux de chaleur et prêts garantis par l'État pour lisser l'effort d'investissement. **La fin de commercialisation des chaudières à gaz annoncée est maintenue pour 2030,** avec des exceptions justifiées.

La régulation anticipe la hausse des coûts unitaires pour les derniers usagers gaziers restants et définit les modalités d'amortissement des infrastructures existantes.

Pour l'industrie, un plan d'électrification industrielle est défini par filière électrifiable, avec séquençage pluriannuel. Les secteurs énergo-intensifs (sidérurgie, chimie, chaleur industrielle) disposent **d'un cadre stable pour investir soit dans l'électrification, soit via une molécule bas-carbone alternative** qu'ils arrivent à sourcer. Des Contrats Carbone pour la Différence (CCFD) sectoriels recyclent les revenus du carbone (de l'ETS1), et permettent de soutenir les dépenses d'exploitation ainsi que les investissements initiaux vers des solutions décarbonées. **Les projets d'électrification bénéficient d'autorisations environnementales accélérées, ainsi que de connexions au réseau préférentielles,** elles-mêmes accélérées par une hausse de la capacité de raccordement (moyen humain et financier).

Enfin, l'État soutient **l'implantation de datacenters sur le territoire national afin d'accroître la demande électrique** et renforcer l'appétit du marché pour l'installation de nouvelles capacités renouvelables. Les autorisations sont **conditionnées à une performance énergétique élevée,** ainsi qu'à une intégration dans les schémas régionaux d'aménagement énergétique.



PRODUIRE UNE OFFRE BAS-CARBONE ABONDANTE

En second temps de l'action sur la demande, l'État prépare la résilience du système énergétique français, pour anticiper l'intensification de l'électrification du pays. Sur le court terme, l'abondance de production permet une première vague d'électrification.

RELANCER LE NUCLÉAIRE EN RÉNOVANT LE PARC EXISTANT ET EN CONSTRUISANT 6 NOUVEAUX EPR

Le nucléaire est présenté comme un instrument de stabilité intergénérationnelle. **La relance du nucléaire français est confirmée, avec une prolongation du parc existant au-delà de 60 ans et la construction de 6 EPR2** (mise en service à partir de 2038). Une étude de 4 paires supplémentaires est commanditée, tout comme la relance des soutiens à la recherche sur la fermeture du cycle.

Avec des investissements estimés à plus de 200 milliards d'euros pour la première phase du projet, l'état soutient financièrement cette relance à travers plusieurs instruments parmi lesquels il arbitre, tels que des **mécanismes contractuels de type prix garanti ou bien contrat pour différence, des garanties publiques, un financement direct négocié à Bruxelles.** Ces arbitrages se font en tenant en compte l'impact sur la dette publique, sur la facture d'électricité et l'acceptabilité sociale.

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE TOUTES LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En parallèle de la planification nucléaire, pour répondre à la hausse de la demande et continuer à décarboner le mix électrique, le gouvernement met en place **une véritable stratégie autour des renouvelables. Le stop and go réglementaire est arrêté, avec une vision de long terme qui intègre des indicateurs clés de gestion de l'offre,** afin de réduire la voilure en cas de nécessité sans mettre sous pression la filière. Un possible surcoût à court terme en échange

La mesure phare de cette stratégie

Grand plan d'électrification des usages

Le gouvernement fait de l'électrification des usages une cause nationale, et met les moyens nécessaires au succès de cette opération. Trois grands secteurs sont concernés, car ils concentrent la majorité de la consommation énergétique française :

· Transport : Leasing social prolongé, développement du marché d'occasion, objectifs 7 millions de bornes de recharge en 2030, dont 400 000 publiques. Priorité au rural et au péri-urbain, où l'électrique fait le plus sens.

· Logement : Une pompe à chaleur dans toutes les maisons individuelles avant 2035

· Industrie : Accès à des contrats de long terme pour les industriels de taille moyenne, baisse du TURPE pour certains acteurs.

De façon transverse, le gouvernement annonce une baisse de la fiscalité sur l'électricité, afin de réaligner le poids fiscal avec celui du gaz.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

d'une sécurisation industrielle est assumé. La stratégie inclut une **accélération du solaire et de l'éolien** (*offshore* et possiblement *onshore*), avec un soutien public partiellement conditionné à une fabrication européenne et à la mise en place d'un rabais renouvelable automatique pour les citoyens vivant à proximité des installations. Pour faciliter la mise en place, l'effort de simplification administrative au niveau français et européen est approfondi, et des objectifs territoriaux sont planifiés avec les régions.

IDÉE N°1 DU DÉBAT

ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES

La substitution d'usages fossiles par l'électricité entraîne des changements d'usages et de moyens. L'électricité ne se stocke pas aussi facilement que les molécules, et nécessite une équivalence permanente dans le réseau entre production et consommation.

ALIGNER NOS USAGES SUR LES CYCLES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La transformation ne repose pas uniquement sur la substitution technologique mais également sur la gestion active de la demande. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) joue un rôle central dans l'adaptation des mécanismes tarifaires, qui permettent d'accorder les moments de forte consommation avec ceux de forte production, notamment l'après-midi. Plusieurs mesures sont envisagées, telles que **l'extension des plages heures creuses, la création d'heures « super-creuses » alignées sur pics solaires ou encore une tarification dynamique indexée sur la production renouvelable.**

MODERNISER LE RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION POUR L'ADAPTER AUX NOUVEAUX MIX-ÉNERGÉTIQUES

Notre réseau électrique est reconnu internationalement comme de grande qualité. Cependant, tant pour faire face aux conséquences du changement climatique que pour intégrer les nouveaux modes de production et de consommation, il est nécessaire **d'investir massivement, notamment dans sa digitalisation. RTE et Enedis sont au cœur de la planification de la modernisation des réseaux. Les investissements dans les réseaux de transports et de distribution sont en partie financés à travers les revenus du carbone,** afin de favoriser l'électrification des usages et donc la réduction des émissions, le reste sera à charge du consommateur. Les gestionnaires intègrent **le déploiement de batteries stationnaires,** dont le modèle économique repose sur la volatilité des prix spot de l'électricité et permet de lisser la courbe d'offre. Ces dernières sont notamment encouragées à proximité des parcs solaires, à la charge du producteur, afin de mieux gérer la cloche de production solaire durant la journée.

La digitalisation de la gestion du réseau permet d'affiner au maximum demande et influx sur le réseau. En période de surplus de production, de nouvelles consommations viennent s'ajouter au système, telle que la production d'hydrogène par électrolyse, ce qui permet en plus d'aider à décarboner une partie de l'industrie (pétrochimie, chimie) qui bénéficie ainsi indirectement du bas-prix de l'électricité.

Le soutien aux réseaux de gaz est maintenu pour les usages les plus difficiles à électrifier, notamment dans l'industrie et dans le logement en appartement existant et non-encore connecté à un réseau de chaleur urbain. Ils sont adaptés suivant une temporalité claire, pour intégrer une part croissante de biogaz ou bien rétrofités, pour transporter de l'hydrogène vert. Une stratégie de transition du réseau de gaz vers un réseau de CO_2 est mise en place par le gouvernement en commençant par les régions les plus proches de la mer du nord.

INTERCONNECTER L'EUROPE POUR BAISSER LES PRIX ET SÉCURISER LA DISPONIBILITÉ ÉNERGÉTIQUE

La France s'engage dans le **renforcement des interconnexions (y compris avec la plaque ibérique) pour l'électron via le recours à un mécanisme européen** de financement des interconnexions et des accommodements sur la tarification électrique qui ne rendent pas caduque son modèle de financement nucléaire. La molécule (hydrogène), plus complexe à transporter, est produite au niveau local, notamment aux heures de pic solaire, avec des électrons bas carbone possiblement importés. Les **interconnexions de biogaz en utilisant les pipelines existants sont priorisées.** Loin d'être antithétiques, la France intègre le caractère complémentaire des systèmes énergétiques européens, et leur nécessité pour mettre en place une électrification accélérée de nos usages, clé de notre souveraineté.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Dans les pays Nordiques

ÉLECTRIFIER LE QUOTIDIEN

Depuis longtemps engagés dans l'électrification des usages dans les secteurs du bâtiment et du transport, les pays nordiques font figure de référence. Combinant politiques réglementaires, incitations et fiscalité favorable, Finlande, Suède, Danemark et Norvège affichent aujourd'hui tous un taux de vente de véhicules électriques de plus 50 %. Par ailleurs, plus de 50 % des bâtiments des trois premiers sont chauffés à partir de réseaux de chaleur, et 96 % du secteur résidentiel norvégien est chauffé à partir d'énergies bas carbone, la région est également celle qui a le plus de pompes à chaleur par habitant dans le monde.

Pour sa transition vers le véhicule électrique, la Norvège utilise une stratégie de « signal-prix » couplée à des obligations réglementaires pour électrifier massivement les usages individuels. Exemptions de TVA, avantages à l'usage (accès partiel au lignes de bus, réduction des tarifs de ferry, pas de taxes sur l'utilisation des routes), réductions de péages urbains, et droit à la recharge (Laderett). Avec un objectif de net-zero pour le transport en 2025, le pays atteint à cette date 95,5 % de VE dans les ventes, et 32 % des véhicules en circulation étaient électriques. Pour les bus urbains, c'est 87 % et 25 %.

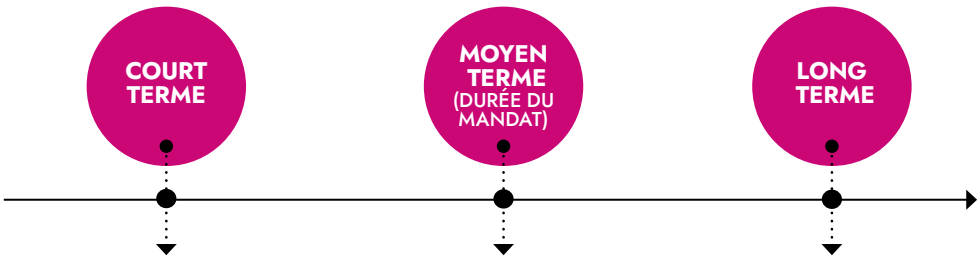
En Chine

L'EMPIRE DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE DANS SON MILIEU

La Chine a fait de l'électrification des usages un pilier structurant de sa stratégie économique, à l'intersection de la sécurité énergétique et de la compétitivité industrielle. Elle concentre aujourd'hui près de 60 % des ventes mondiales de véhicules électriques et domine largement leur production. Ce positionnement résulte d'une politique publique cohérente et de long terme : subventions directes pouvant atteindre environ 2 800 euros par véhicule dans les phases initiales, mais aussi un ensemble d'avantages non budgétaires décisifs. Dans les grandes métropoles comme Pékin ou Shanghai, les véhicules électriques bénéficient de procédures d'immatriculation accélérées, là où les véhicules thermiques sont soumis à des quotas stricts, ainsi que de conditions de circulation plus favorables.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



COURT TERME

· Renforcement du signal-prix carbone (mise en œuvre ETS2).

· Transfert fiscal en faveur de l'électricité et de la molécule bas-carbone.

· Simplification du déploiement des énergies renouvelables (permitting) par Zone.

· Réaffirmation de la PPE3.

· Annonce du soutien à l'Union Européenne de l'énergie.

MOYEN TERME (DURÉE DU MANDAT)

· Réforme des droits d'accès aux réseaux.

· Plan de financement des EPR2.

· Loi de reconfiguration du réseau gaz vers le biogaz et l'hydrogène.

· Plan batteries stationnaires et bornes et rénovation du bâtis.

· Discussion européenne sur la tarification électrique (moindre impact du gaz) et l'investissement commun dans les interconnexions.

LONG TERME

· Mise en œuvre de l'Union de l'énergie

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela rapporterait approximativement ?

1,74 Md€

par an pour les finances publiques

-19 €

par an sur la facture électrique d'un ménage type

L'Institut Montaigne s'est appuyé sur une modélisation indépendante réalisée en partenariat avec ***Aurora Energy Research***. Elle quantifie le coût pour les finances publiques ainsi que l'impact sur les consommateurs, en prenant en compte les besoins d'investissement, les mécanismes de soutien et les effets sur les prix de l'énergie.

Dépenses

Les dépenses annuelles additionnelles de cette stratégies se chiffrent autour de 7 Mds€, incluant près de 3 Mds€ additionnel par an de soutien à la demande (achat de véhicules électriques et la prime à la casse, installation de pompes à chaleur, subventions pour la rénovation thermique). À ces dernières viennent s'ajouter 2,2 Mds€ par an pour la baisse de l'accise sur l'électricité. Au niveau de la production, la continuation du plan de grand carénage (entretien et prolongation du parc électronucléaire) et les premières dépenses liées aux nouveaux EPR 2 ont un coût stable sur le prochain quinquennat, mais ce dernier augmente après 2035. Ces coûts ne sont pas considérés comme portés par l'état dans ce calcul, car assumés par EDF. Le coût du soutien historique et des nouveaux appels augmente de 2 Mds€ par an.

Recettes

La mise en place de l'ETS 2 (+8,4 Mds€ par an), ainsi que les recettes additionnelles de l'ETS 1 (+1,58 Mds€ par an), auxquelles s'ajoutent les accises permettent de financer les mesures de soutien et l'équilibre du système. La hausse de l'accise sur le gaz rapporte 1 Md€ par an. Le total des recettes additionnelles est de 8,7 Mds€.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La France dispose des atouts structurels nécessaires à cette stratégie : un mix électrique déjà décarboné à plus de 95 %, une surcapacité de production à court terme, un réseau de qualité reconnue et une ingénierie nucléaire et industrielle solide. La faisabilité à court terme est donc élevée, notamment pour la première vague d'électrification des usages.

Elle se complexifie à moyen terme, avec la nécessité de mobiliser simultanément les capacités industrielles européennes pour les renouvelables, de mener le programme nucléaire dans les délais et de moderniser le réseau à un rythme suffisant pour accompagner la hausse de la demande.

ARBITRAGES MAJEURS

Investissements massifs nécessitant de choisir entre un accroissement de la dette publique ou une augmentation des prix de l'énergie qui impacte la compétitivité industrielle ou les consommateurs.

Acheter local pour la résilience ou se fournir en Chine pour le prix.

Long terme : la gestion du décommissionnement d'une partie du réseau gaz et impact sur le prix du gaz distribué.

POINTS DE TENSION

Enjeu du prix du carbone dans un pays post Gilets Jaunes qui inquiète les décideurs politiques.

Acceptabilité sociale des consommateurs ayant toujours considéré que l'énergie était trop chère et oscillant entre fatalisme et protestation.

Débat sur la souveraineté de la France par rapport à la souveraineté énergétique de l'Europe.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°2

CONFIER À L'É
DE L'ÉNERGIE

ÉTATISME ÉNERGÉTIQUE ET RECEN
AFIN DE CONTRÔLER LES PRIX

Quel parti pris ?

Cette deuxième stratégie favorise un développement économique et industriel de court terme, un désengagement des questions climatiques jugées non prioritaires avec une conception de la souveraineté comme émanant du contrôle des prix consommateur par l'État.

MÉFIANCE ENVERS L'EUROPE DES MARCHÉS

L'européanisation et la libéralisation des marchés de l'énergie n'ont pas su apporter les résultats promis aux consommateurs (une électricité plus compétitive, un approvisionnement gazier stable). Cela impacte les ménages et la compétitivité des entreprises, qui se retrouvent exposés à des prix volatils, dont la fixation ne dépend plus de la puissance nationale. Les coûts élevés de l'énergie et leur instabilité figurent parmi les principaux facteurs de la désindustrialisation.

Pour y remédier, il faut redonner à l'État le rôle de la fixation des prix. Ce dernier peut alors prendre un arbitrage en faveur de l'industrie, qui bénéficie de prix réduits. Cela se fait au dépend des consommateurs individuels ou du budget de l'État, qui portent ainsi la majorité de la charge des coûts du système. Le renforcement du rôle de l'État lui permet aussi de négocier des partenariats internationaux avec des puissances productrices d'hydrocarbures.

UNE AMBITION CLIMATIQUE LIMITÉE

Les politiques climatiques actuelles pèsent sur les consommateurs sans pourtant réussir à orienter la demande. À défaut d'avoir su décarboner la totalité de son mix, la France a déjà fortement et

TAT LE PRIX

TRALISATION DE LA PRISE DE DÉCISION, POUR LES CONSOMMATEURS.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

rapidement décarboné son électricité. Face à la perception politique d'un mécontentement croissant de la population vis-à-vis de la transition énergétique et au coût perçu comme élevé de l'énergie pour les consommateurs, l'ambition climatique ne peut être une priorité absolue.

La priorité est donnée à un maintien des modes de vie et de consommation, avec une évolution progressive, une fois que les technologies vertes, développées ailleurs, sont pleinement matures et compétitives économiquement.

CENTRALITÉ DU NUCLÉAIRE

Enfin, malgré son coût élevé, le nucléaire stabilise le système électrique, assure l'approvisionnement énergétique constant du pays, concentre l'impact sur les paysages et est un fleuron français. Pour permettre le financement du nouveau parc, il est plus aisé de revenir à un marché national, qui ne se base plus sur le principe du *merit order*, en mettant en place une tarification fixe autour du coût du nouveau nucléaire.

SORTIR DE LA POLITIQUE DE MARCHÉ

Depuis les années 1990, la libéralisation progressive du marché européen de l'électricité a structuré le paysage énergétique français autour d'une logique de prix de marché, de concurrence entre opérateurs et de couplage des places boursières européennes. Considérant que la formation marginale des prix par le marché conduit à une volatilité et un biais à la hausse pour la France impactant la compétitivité industrielle et le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement internalise la décision tarifaire au niveau national.

SORTIR DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉNERGIE

La première décision structurante consiste à **sortir du marché européen de l'électricité,** tout en conservant les interconnexions physiques, et la logique de marché sur les échanges transfrontaliers. La France met fin au couplage des marchés et instaure un système national de formation administrative du prix. Cette évolution suppose une révision législative encadrant la fin des mécanismes actuels de marché,

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

une notification formelle à la Commission européenne, et **la mise en place d'un régime tarifaire sous contrôle de l'État,** sous supervision de la Commission de Régulation de l'Énergie. La mise en place de cette décision se fait sur le temps long, afin de laisser le temps aux acteurs du système d'adapter leur vision de la structure des prix.

IMPOSER UN RETOUR AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS

Le prix de l'électricité est fixé autour du coût moyen complet du nouveau nucléaire (incluant amortissement, financement et charges de long terme) dans une logique de stabilité intergénérationnelle. Les trois tarifs réglementés de vente (Bleu pour les ménages et les petites entreprises, Jaune et Vert pour les consommateurs industriels plus importants) sont remis en avant comme instrument central de politique économique. La CRE est chargée d'évaluer les coûts de manière indépendante du pouvoir exécutif et de proposer les niveaux tarifaires, dans un cadre de révision périodique. **EDF est explicitement favorisé par rapport à ses concurrents sur le marché de fourniture, sa position d'opérateur historique étant considérée comme un avantage stratégique à préserver.** Un mécanisme budgétaire de compensation est institué afin d'indemniser les producteurs thermiques et les autres opérateurs lorsque leurs coûts marginaux excèdent le prix administré, afin d'éviter leur sortie du marché et de maintenir les capacités de réserve du système. **En cas de prix de marché bas, les finances publiques bénéficient du différentiel. En cas de prix hauts, le risque de marché est entièrement supporté par le budget de l'État et donc par le contribuable.**

BAISSER LES PRIX POUR LES INDUSTRIELS

Pour favoriser la compétitivité industrielle, **une part importante du coût du système est reportée sur les tarifs de consommation des ménages, maintenant un prix relativement bas pour l'industrie.** En cas de pics de prix sur les marchés fossiles, des mécanismes de bouclier tarifaire (baisse temporaire de la fiscalité énergétique ou subventions compensatoires) protègent les consommateurs finaux. Ce modèle reporte la charge du consommateur vers le contribuable, assumant explicitement un accroissement du risque porté par la dette publique.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

ALLER VERS LE TOUT-NUCLÉAIRE

Dans cette optique politique, le nucléaire devient l'axe structurant et exclusif du système électrique français. L'objectif n'est pas une transformation rapide du modèle énergétique dans son ensemble, mais la consolidation d'un système perçu comme robuste et prévisible, centré sur une technologie maîtrisée par la filière nationale.

Cette stratégie repose sur l'idée que l'avantage comparatif de la France en matière énergétique réside dans son savoir-faire nucléaire, qu'il convient de consolider plutôt que de diversifier.

PROLONGER LE PARC EXISTANT À 80 ANS MINIMUM

Le programme de grand carénage est accéléré. Les prolongations au-delà de 50 ans, jusqu'à 80 ans pour les réacteurs les plus récents, sont facilitées par des ajustements réglementaires permettant de raccourcir les délais d'instruction des dossiers de sûreté auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Les moyens humains et techniques de la filière sont renforcés en priorité : plans de formation pour les ingénieurs et techniciens, soutien à la consolidation des sous-traitants de la chaîne d'approvisionnement nucléaire, et investissements accélérés dans la maintenance préventive. Cette prolongation constitue, à court terme, la principale source de stabilité du système électrique et limite les besoins immédiats en capacité nouvelle.

CONSTRUIRE 14 NOUVEAUX RÉACTEURS D'ICI 2050

La France engage l**a construction des 6 premiers EPR2** (livraison à partir de 2038), **la commande d'au moins quatre paires supplémentaires** avant la fin du prochain quinquennat et se fixe un objectif supérieur à 14 EPR2 en service avant 2050. Ce programme vise à reconstituer progressivement une base de production électrique. Un plan industriel accompagne ce programme, visant à sécuriser la chaîne d'approvisionnement nucléaire dans son ensemble. L'État assume explicitement le risque industriel, au nom de l'importance stratégique du programme. Les modalités financières comprennent un prêt à taux zéro à EDF, une garantie publique sur les dépassements de coûts au-delà d'un seuil défini, et l'inscription des engagements dans la loi de programmation des finances publiques.

La mesure phare de cette stratégie

LE RETOUR AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

L'État impose aux fournisseurs publics et privés un prix régulé de l'électricité, autour de 200€ du MWh pour les particuliers. Le TRV Gaz est réintroduit, avec un prix autour de 90 € du MWh de gaz. Les industriels eux bénéficient d'un prix réduit, fixé par tranche de consommation et par importance stratégique accordée à la filière, tant sur leur consommation d'électricité que de gaz.

Si la mécanique de mise en marche des centrales reste régie par le principe du *Merit Order*, les prix fixés par ce dernier ne sont plus transmis aux consommateurs. L'État compense les fournisseurs en cas de différence substantielle entre le tarif réglementé et le prix de l'électricité.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

ASSUMER UN RALENTISSEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

A contrario, le développement des énergies renouvelables est volontairement limité, dans une logique de spécialisation sur l'atome et de maîtrise de la volatilité. L'impact négatif des renouvelables intermittents sur la valorisation du parc nucléaire, à travers les épisodes de prix négatifs et les besoins accrus de modulation, est mis en avant pour justifier ce tournant. **Un moratoire est instauré sur l'éolien terrestre.** Les nouveaux appels d'offres pour les autres filières sont plafonnés, et leur déploiement fait l'objet d'une réévaluation périodique en fonction de leur impact sur les coûts du nucléaire et de l'acceptabilité territoriale.
Les **investissements dans le réseau se concentrent prioritairement sur l'adaptation au changement climatique et la robustesse du système existant,** plutôt que sur la flexibilité nécessaire à un mix diversifié. Ce choix réduit la diversification technologique du système électrique, mais vise à concentrer les ressources industrielles sur la seule filière nucléaire.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

MAINTENIR UN APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES LE TEMPS DE FAIRE LA JONCTION NUCLÉAIRE

La recomposition du système électrique autour du nucléaire n'efface pas la dépendance structurelle de l'économie française aux énergies fossiles pour les usages finaux (transports, chaleur résidentielle, procédés industriels). Cette dépendance est maintenue et gérée par une politique active de diversification des approvisionnements et de préservation de la continuité des modes de vie.

CONSERVER UNE PART IMPORTANTE DU GAZ DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE ET SUPPRIMER LES TAXES

Le gaz conserve une place importante dans le mix énergétique, tant dans les usages résidentiels que dans les procédés industriels nécessitant de la chaleur à haute température. **La France engage une stratégie de diversification bilatérale de ses approvisionnements en gaz naturel liquéfié et en pétrole** (États-Unis, Canada, Norvège, Qatar, et potentiellement Russie selon l'évolution du contexte géopolitique) avec des contrats de long terme visant une stabilité dans la fourniture et le prix. **Les prix bas sont**

valorisés au détriment de l'indépendance stratégique, malgré la vulnérabilité aux chocs exogènes que cela implique, comme l'ont illustré la crise gazière de 2021-2022 ou les perturbations liées à la fermeture du détroit d'Ormuz. La fin des quotas gratuits dans le système européen ETS 1 est remise en cause dans les négociations européennes, et **l'ETS 2 n'est pas transposé en droit français.** La trajectoire nationale de tarification carbone est abandonnée. Le signal-prix carbone devient secondaire par rapport à l'objectif de compétitivité immédiate et de préservation du pouvoir d'achat.

CONDUIRE GRADUELLEMENT LA TRANSITION SANS L'IMPOSER AUX CONSOMMATEURS

Sur le plan de la consommation, la continuité des usages pour les ménages et les industries est érigée en principe de gouvernance. **La vente de véhicules thermiques neufs est maintenue après 2035,** au nom du soutien à l'industrie automobile existante et du refus d'imposer une rupture technologique perçue comme prématurée. Les coûts du capital et l'acceptabilité sociale immédiate sont systématiquement mis en avant par rapport aux coûts opérationnels de long terme.

Le soutien public à la rénovation énergétique se limite au financement de l'isolation des logements à des fins de pouvoir d'achat, via les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), sans imposer de substitution des systèmes de chauffage fossiles.

Le gouvernement assume le transfert de charge du consommateur vers le contribuable, en protégeant les premiers des risques de marché tout en faisant porter à l'État seul la gestion des crises d'approvisionnement. En cas de pics de prix sur les marchés fossiles, les conséquences sur les finances publiques sont lourdes. Pour favoriser la compétitivité industrielle, **une majeure partie du coût du système est reportée sur les tarifs de consommation individuels, maintenant le prix de l'énergie pour l'industrie relativement bas.** En mettant en avant les faibles émissions de son système électrique et la part limitée du pays dans les émissions mondiales de CO_2, la France se démarque en Europe par une politique assumée de moindre ambition dans la transition énergétique globale, défendant qu'elle en a déjà fait plus que la plupart de ses partenaires grâce à son électricité nucléaire historiquement décarbonée.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

En Hongrie

UN PRIX FIXE BASÉ SUR DES CONTRATS GAZIERS AVEC LA RUSSIE

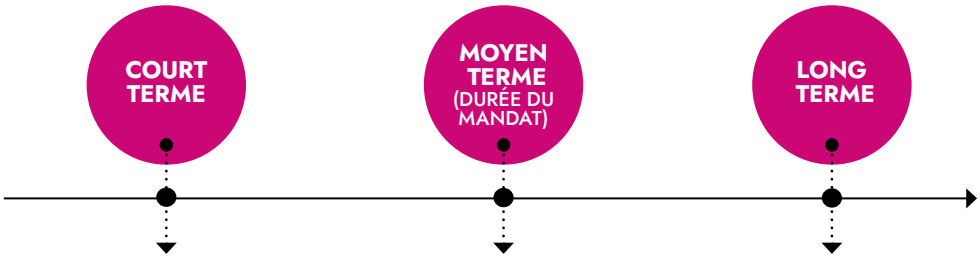
Le modèle hongrois de tarification de l'énergie repose sur un choix politique clair : privilégier la stabilité des prix domestiques en s'appuyant sur des contrats de long terme avec la Russie, notamment via Gazprom. Depuis les années 2010, et sous l'impulsion du gouvernement de Viktor Orbán, la Hongrie a mis en place un système de prix administrés (« rezsicsökkentés ») visant à protéger les ménages contre la volatilité des marchés européens. Ce modèle repose sur des accords bilatéraux sécurisant des volumes de gaz à des conditions relativement stables, permettant au gouvernement de découpler en partie les prix domestiques des fluctuations du marché spot européen, notamment celles observées sur le hub TTF.

Ce choix comporte toutefois des implications structurelles fortes. S'il permet une visibilité à court terme pour les consommateurs et limite l'exposition directe aux chocs de prix, il renforce en parallèle une dépendance stratégique à un fournisseur unique et réduit les incitations à la diversification énergétique et à l'électrification. En outre, ce modèle suppose un rôle budgétaire actif de l'État, qui absorbe une partie des écarts entre prix contractuels et prix de marché en cas de tension.

Dans un contexte européen marqué par la libéralisation des marchés de l'énergie et les objectifs de décarbonation, le cas hongrois illustre ainsi un arbitrage assumé entre contrôle des prix à court terme et vulnérabilité géopolitique et industrielle à moyen terme.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



COURT TERME

· Loi de programmation de l'énergie nucléaire

· Prolongation du nucléaire existant jusqu'à 80 ans

· Non ratification de l'ETS 2

· Baisse des taxations énergétiques au plus bas fiscalement possible

· Annonce d'un moratoire sur les renouvelables

· Annonces quitter le marché EU de l'électricité

· Annonces vouloir sortir de l'ETS1

MOYEN TERME (DURÉE DU MANDAT)

· Mise en œuvre du tarif régulé des prix de l'électricité

· Règlement du financement du nouveau nucléaire

· Sortie de l'ETS1

· Début des négociations de contrat long terme pour le gaz avec les États-Unis, la Russie et d'autres acteurs

LONG TERME

· Signature de contrat d'approvisionnement de long terme avec des pays producteurs

· Cadre de soutien à la consommation de l'électricité nucléaire

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

CONFIER À L'ÉTAT LE PRIX DE L'ÉNERGIE

Combien cela coûterait approximativement ?

28,8 Md€

par an pour les finances publiques

-60 €

par an sur la facture électrique d'un ménage type

L'Institut Montaigne s'est appuyé sur une modélisation indépendante réalisée en partenariat avec ***Aurora Energy Research***. Elle quantifie le coût pour les finances publiques ainsi que l'impact sur les consommateurs, en prenant en compte les besoins d'investissement, les mécanismes de soutien et les effets sur les prix de l'énergie.

Dépenses

Les subventions au prix de l'électricité et du gaz par l'État pour les maintenir stables se chiffrent à 26,5 Mds€ par an, auxquelles viennent s'ajoutent un maintien d'une partie des mesures de soutien à la demande, avec un surcoût annuel de 1,52 Mds€. Au niveau de la production, la continuation du plan de grand carénage (entretien et prolongation du parc électronucléaire) et les premières dépenses liées aux nouveaux EPR 2 ont un coût stable sur le prochain quinquennat, mais ce dernier augmente très fortement après 2035. Ces coûts ne sont pas considérés comme portés par l'État dans ce calcul, car assumés par EDF. À cela s'ajoute des dépenses historiques de soutien aux énergies renouvelables déjà engagées par l'État et qui ne peuvent être arrêtées contractuellement, ainsi que le maintien d'un soutien relatif au solaire et à l'éolien en mer. Ces dernières augmentent de 2,26 Mds€, du fait des nouvelles conditions de marchés.

Recettes

Les recettes évoluent très légèrement, sans modification des accises ni implémentation de l'ETS 2. Les fluctuations de recettes sont dues aux effets de consommation.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Sur le plan technique, la faisabilité à court terme est assurée : le parc nucléaire existant est opérationnel, les tarifs réglementés ont une histoire institutionnelle en France et la CRE dispose des outils pour les administrer.

Sur le plan industriel, l'objectif de plus de 14 EPR2 avant 2050 suppose une montée en charge de la filière nucléaire sans précédent depuis le plan Messmer, dans un contexte de raréfaction des compétences et d'allongement des délais de fabrication des composants lourds.

La faisabilité se dégrade cependant rapidement sur les dimensions juridique, financière et européenne. La sortie du marché européen de l'électricité suppose d'assumer un contentieux de long terme avec le droit communautaire et de remettre en cause l'équilibre économique de l'Union.

ARBITRAGES MAJEURS

Rebalancement des coûts du consommateur vers le contribuable.

Coûts *vs.* stabilité : Le prix de l'électricité est relativement haut mais stable.

Hausse structurelle de la dette publique.

Dépendance d'approvisionnement à court terme *versus* souveraineté à 20 ans.

POINTS DE TENSION

Tension avec le droit de la concurrence, et le rachat par EDF des petits fournisseurs.

Mise en coupe réglée des autres producteurs et fournisseurs obligés de s'aligner sur EDF.

Tensions juridiques avec le droit européen, nouvelle position de la France dans l'UE et face à ses engagements internationaux.

Acceptabilité sociale des anti-nucléaires et risques d'actions contestataires.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°3

LAISSER LE MA LES COMPORT

FACE À LA MULTIPLICITÉ DES SOLUTIONS, EN SOUTENANT L'INNOVATION.

Quel parti pris ?

Cette troisième idée qui anime le débat se base sur deux piliers : libre marché et décarbonation.

La polycrise à laquelle nous faisons face impose des solutions de ruptures. L'impact humain sur l'environnement et le climat est indéniable et doit être limité tout en conservant la croissance économique et le maintien de la hausse du niveau de vie, nécessaires dans l'évolution de nos sociétés.

VERS LA FIN DE LA PLANIFICATION

La planification étatique ne peut pas prendre en compte le niveau de complexité de la crise climatique et assigner de façon optimale les investissements nécessaires à la transition énergétique. Le rythme des évolutions climatiques et technologiques dépasse les capacités d'action de la puissance publique, notamment dans un contexte budgétaire restreint.

LE SIGNAL PRIX COMME BOUSSOLE POLITIQUE

La théorie économique permet de trouver un optimum de marché et un optimum social. L'État en revient à un rôle second mais essentiel, qui se concentre sur la définition des règles, la stabilité des signaux économiques et la mise à disposition d'infrastructures systémiques. La cohérence, la prévisibilité et la crédibilité des règles deviennent les principaux instruments de politique énergétique. Le marché, lui, guide les investissements, l'innovation et la consommation vers les solutions les plus

RCHÉ RÉMUNÉRER EMENTS BAS CARBONE

LAISSER LE MARCHÉ OPTIMISER L'ÉQUILIBRE SYSTÉMIQUE,

IDÉE N°3 DU DÉBAT

efficaces. Pour ce choix, le prix du carbone constitue l'instrument principal d'arbitrage économique entre technologies et vecteurs énergétiques, et augmente de manière progressive et prévisible.

MONDIALISATION ET TECHNO-SOLUTIONNISME

L'ampleur de la crise climatique et la nécessité d'agir impose d'utiliser les meilleurs technologies disponibles au meilleur coût, afin de remplacer dès aujourd'hui nos usages fossiles par des usages décarbonés. Ce choix implique donc de maintenir un marché ouvert à la compétition internationale.

Cette option considère que l'innovation technologique est un élément clé de la solution à la crise, qui permet de maintenir la croissance économique dans un modèle plus respectueux de l'environnement. Une part des économies liées au désinvestissement de l'État est consacrée au financement de cette dernière.

LE PRIX DU CARBONE, BOUSSOLE DE LA TRANSITION

La tarification du carbone constitue l'axe structurant de la politique énergétique. Elle devient l'outil d'arbitrage économique entre toutes les technologies et tous les vecteurs énergétiques. La France maintient son engagement en faveur d'un marché carbone européen robuste et prévisible, dont la crédibilité est considérée comme une condition essentielle de l'investissement privé bas-carbone à long terme.

FAIRE DU PRIX DU CARBONE LE LIBRE INSTRUMENT DES CHOIX CONSOMMATEURS

Le prix du carbone est maintenu sans plafonnement administratif, sa trajectoire de hausse étant inscrite dans une loi de programmation pluriannuelle garantissant la visibilité aux investisseurs sur au moins dix ans. La réduction progressive des dispositifs dérogatoires affaiblissant le signal-prix est engagée : **fin des quotas gratuits dans l'ETS 1 selon le calendrier européen,** sans tentative de renégociation à la baisse, et alignement des instruments fiscaux nationaux avec la logique d'internalisation des externalités carbone.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LAISSER LE MARCHÉ RÉMUNÉRER LES COMPORTEMENTS BAS CARBONE

La France défend au niveau européen une accélération de la montée en charge du marché carbone, une extension de son périmètre sectoriel et un renforcement de la réserve de stabilité du marché. L'État ne compense pas structurellement la hausse des prix de l'énergie par des mécanismes permanents de protection tarifaire. **La volatilité des marchés est assumée comme une composante inhérente d'un système concurrentiel orienté vers la décarbonation.**

ÉTENDRE CETTE TARIFICATION DU CARBONE À TOUTES LES ACTIVITÉS POLLUANTES, HORS AGRICULTURE

L'extension de la tarification carbone aux secteurs des transports routiers, du bâtiment résidentiel et de la petite industrie, via la transposition immédiate de l'ETS 2 en droit français, constitue le premier acte législatif de la nouvelle mandature en matière énergétique. L'extension du signal carbone à ces secteurs encore non-couverts assure une cohérence intersectorielle : les arbitrages des ménages et des entreprises entre vecteurs énergétiques s'effectuent tous dans un même cadre tarifaire reflet des externalités climatiques réelles.

REVERSER AUX MÉNAGES LES REVENUS DES DIFFÉRENTS MARCHÉS CARBONE SOUS FORME DE CHÈQUES-ÉNERGIE

Les recettes issues de la tarification carbone — ETS 1, ETS 2 et contribution nationale — sont majoritairement redistribuées aux ménages sous la forme d'un dividende versé mensuellement et de manière universelle, calibré pour compenser l'impact médian de la hausse des prix de l'énergie sur les ménages. Ce mécanisme corrige partiellement les effets régressifs de la hausse des prix de l'énergie tout en préservant l'incitation à modifier les comportements : un ménage qui réduit sa consommation fossile bénéficiera du dividende sans subir la hausse des prix. Une part des revenus est par ailleurs fléchée vers le financement de l'innovation technologique et des infrastructures, dans une logique de recyclage productif des recettes carbone.

IDÉE N°3 DU DÉBAT

LAISSER FAIRE LE MARCHÉ POUR LA PRODUCTION ET L'ADOPTION DES TECHNOLOGIES

La neutralité technologique est appliquée de manière stricte et sans exception. **L'État ne fixe aucune hiérarchie préétablie entre électricité, hydrogène, biogaz, carburants synthétiques, nucléaire avancé ou encore efficacité énergétique.** Le critère d'arbitrage unique est le coût complet d'abattement des émissions de gaz à effet de serre, rapporté à la tonne de CO_2 évitée. Ce principe s'applique de manière transversale à toutes les politiques sectorielles et à tous les instruments de soutien public.

AUTORISER TOUTES LES SOLUTIONS DE TRANSPORT SAUF LE FOSSILE

Dans le secteur des transports, la neutralité technologique se traduit dans un premier temps par une coexistence de solutions bas-carbone : véhicules électriques à batterie, véhicules à hydrogène, e-fuels et carburants synthétiques, voire carburants biosourcés de nouvelle génération. Le marché détermine la trajectoire dominante, en fonction des coûts et des usages. **L'État maintient l'interdiction de vente de véhicules à motorisation exclusivement thermique fossile à horizon 2035,** conformément au règlement européen, mais sans imposer de technologie de substitution. **Le biogaz et les e-fuels restent éligibles pour répondre aux besoins de l'aviation et du transport maritime long-courrier,** pour lesquels l'électrification directe demeure techniquement difficile.

La mesure phare de cette stratégie

UN DIVIDENDE CLIMAT

Le gouvernement accélère la tarification du carbone, avec pour objectif une tonne de CO_2 autour de 150€ en 2030, appliqué à une large majorité d'usages. L'intégration de l'externalité carbone pèse ainsi économiquement sur les comportements individuels et industriels.

Afin de compenser l'impact social de cette taxe carbone, le gouvernement redistribue un dividende climat, c'est-à-dire une part, égale pour tous, des recettes tirées de la vente de quotas carbone. Chaque citoyen reçoit ainsi un chèque, qu'il est libre de dépenser selon son bon vouloir. Un citoyen ayant réduit son intensité carbone sort donc gagnant économiquement. Les usages carbonés sont autorisés, mais par définition plus chers. Tout individu voulant maintenir des usages recevra le même chèque, mais sera perdant dans l'équation économique entre la tarification du carbone et le dividende

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LAISSER L'INDUSTRIE FAIRE SES CHOIX TECHNOLOGIQUES POUR SA DÉCARBONATION

Le gaz naturel est maintenu comme technologie de transition dans les applications industrielles nécessitant de la chaleur à haute température, dans une perspective de substitution progressive par des molécules décarbonés (biogaz, hydrogène vert ou bleu). **Les infrastructures gazières existantes sont valorisées** pour transporter ces nouveaux vecteurs, limitant les coûts de transformation systémique et préservant la valeur des actifs de réseau.

ACCÉLÉRER LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ

La structure de marché existante est profondément réformée. EDF est démantelé en plusieurs entités distinctes mises en concurrence (structures thématiques, régionales ou limitées à certaines unités de production) afin de mettre fin à la position dominante de l'opérateur historique et d'ouvrir le marché à l'investissement privé. **L'État se désengage progressivement de l'actionnariat de l'électricien, cédant ses parts à des investisseurs institutionnels et privés dans un cadre réglementé.** La France privilégie une ouverture aux meilleures technologies mondiales, considérée comme un facteur d'optimisation des coûts et d'accélération de la diffusion des innovations. Cette orientation suppose une coordination étroite avec l'Union européenne pour préserver l'intégrité du marché intérieur, et génère des tensions assumées avec des stratégies industrielles plus protectionnistes.

IDÉE N°3 DU DÉBAT

CONFIER À L'ÉTAT LES INFRASTRUCTURES ET LE SOUTIEN À L'INNOVATION

Si la production et la consommation relèvent principalement du marché, **les réseaux énergétiques et la recherche fondamentale demeurent sous responsabilité publique.** Ce n'est pas une contradiction avec cette doctrine : les réseaux constituent des monopoles naturels et des infrastructures critiques qui ne peuvent être soumis à la concurrence sans risque systémique. Pour l'innovation et la recherche fondamentale, le rôle de l'État est maintenu, et la base universitaire et de recherche française et européenne constituent des atouts stratégiques qui obtiennent de nouveaux financements via les revenus du carbone.

ENGAGER L'ÉTAT DANS L'EUROPÉANISATION DE L'ÉNERGIE

La France s'engage résolument dans la **construction d'une véritable Union européenne de l'énergie,** qui dépasse les seuls enjeux nationaux. Le **renforcement des interconnexions électriques** est jugé prioritaire pour flexibiliser au maximum la plaque européenne, à condition que les investissements dans les infrastructures et leur gestion soient européanisés et cofinancés. La France accepte ces interconnexions dans la mesure où les coûts d'investissement dans les

infrastructures communes et leurs répercussion sur le réseau national sont mutualisés à l'échelle européenne.
Des **corridors hydrogène transfrontaliers** sont mis en place, notamment avec l'Espagne et l'Allemagne, permettant de relier les zones de production d'électricité renouvelable abondante aux centres de consommation industrielle. La production d'hydrogène est prioritairement localisée dans les régions disposant d'électricité décarbonée abondante, afin d'optimiser les coûts et de limiter les pertes systémiques liées au transport.
Les réseaux gaziers existants sont réutilisés pour transporter les nouveaux carburants décarbonés, limitant les coûts d'investissement dans de nouvelles infrastructures.

FINANCER MASSIVEMENT LES TECHNOLOGIES DE RUPTURE

Le retrait de l'État de la production énergétique ne signifie pas son effacement. L'intervention publique se concentre avec force sur la recherche, le développement et les technologies de rupture bas-carbone, dans une logique technologiquement agnostique fondée sur le seul critère du coût d'abattement marginal du carbone. **Sont ainsi soutenus : les petits réacteurs modulaires (SMR), le nucléaire de quatrième génération et la fermeture du cycle du combustible, la fusion nucléaire** (notamment à travers la valorisation du projet ITER et de ses suites industrielles) **les batteries de nouvelle génération, le captage, l'utilisation et le stockage du CO_2** (CCS/CCU) pour les secteurs industriels difficiles à décarboner, et **les carburants synthétiques et e-fuels** pour l'aviation et le transport maritime.
Les instruments sont principalement horizontaux : **renforcement et stabilisation du crédit d'impôt recherche, financement compétitif de démonstrateurs industriels à l'échelle pilote et pré-commerciale, partenariats public-privé, mobilisation d'un fonds dédié** aux technologies stratégiques, et soutien renforcé aux grandes écoles d'ingénieurs et aux centres de recherche publics. Ce soutien massif à l'innovation s'accompagne d'une grande ouverture vers les marchés internationaux pour favoriser les dynamiques de concurrence et l'accès aux meilleures compétences mondiales. Cela s'accompagne aussi d'une simplification réglementaire, afin de favoriser le passage à échelle. **Délais d'autorisation, procédures environnementales ou encore ZAN : l'État minimise les contraintes.**

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Au Canada

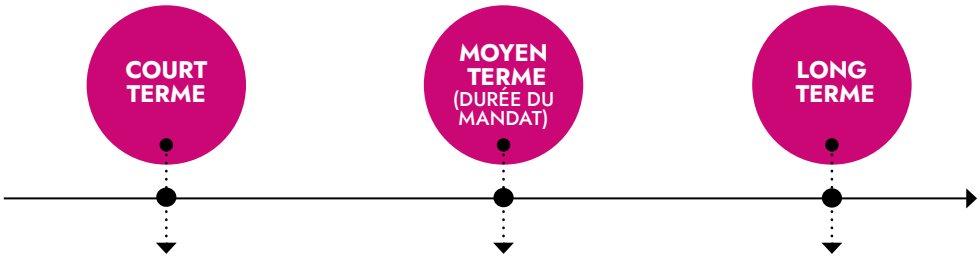
LE DIVIDENDE CLIMAT ET LES PROVINCES CANADIENNES

Le modèle le plus proche d'un système fondé sur la tarification du carbone avec redistribution est celui mis en place au Canada, où un prix du carbone s'applique à l'échelle fédérale et s'accompagne d'un mécanisme de redistribution directe aux ménages (« *Climate Action Incentive* »). Ce dispositif repose sur un signal-prix croissant visant à internaliser le coût des émissions, tandis qu'une large part des recettes est reversée de manière forfaitaire aux citoyens, indépendamment de leur consommation énergétique. Inspiré des principes du *carbon fee and dividend*, ce système cherche à concilier efficacité économique et acceptabilité sociale, en garantissant que la majorité des ménages reçoivent davantage en transferts qu'ils ne paient via la hausse des prix de l'énergie.

Toutefois, ce modèle reste partiel au regard d'une approche de neutralité technologique stricte. Le Canada, comme d'autres pays ayant introduit des mécanismes similaires (notamment la Suisse) combine la tarification carbone avec un ensemble d'autres instruments (subventions, normes, politiques industrielles ciblées), ce qui limite la portée du signal-prix comme unique levier de transformation. En pratique, ces expériences illustrent moins un modèle pur qu'un compromis politique : elles démontrent la faisabilité d'un dividende climat à grande échelle, tout en confirmant la difficulté à s'en remettre exclusivement au marché pour orienter l'ensemble des choix technologiques dans la transition énergétique.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



· Fin des PPE
· Fin de la participation de l'État au programme EPR2
· Préparation de la division et la mise en vente d'EDF
· Mise en œuvre d'un shift taxatoire en fonction de la teneur en carbone
· Annonce du Dividende Climat
· Annonce d'un grand plan de réseau d'interconnexion énergétique

· Mise en œuvre du Dividende Climat
· Grande loi « réseaux d'énergie »
· Loi de financement pluriannuel de la recherche en énergie
· Loi « Notre Dame » pour le déploiement énergétique
· Soutien et négociation de l'Union européenne de l'Énergie

· Mise en œuvre de l'Union Européenne de l'Énergie

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela rapporterait approximativement ?

12,86 Md€

par an redistribués en dividende climat

+110 €

par an sur la facture électrique d'un ménage type

L'Institut Montaigne s'est appuyé sur une modélisation indépendante réalisée en partenariat avec ***Aurora Energy Research*.** Elle quantifie le coût pour les finances publiques ainsi que l'impact sur les consommateurs, en prenant en compte les besoins d'investissement, les mécanismes de soutien et les effets sur les prix de l'énergie.

Dépenses

Les subventions à la demande et à la production sont progressivement limitées, atteignant 0 en 2031. La dépense publique se maintient stable (soutien aux renouvelables, CSPE) sur le prochain quinquennat, puis baisse fortement. La continuation du plan de grand carénage (entretien du parc électronucléaire) se maintient à un niveau stable, bien que les dépenses diminuent fortement autour de 2040. Ces coûts ne sont pas considérés comme portés par l'État dans ce calcul, car assumés par EDF.

Recettes

La mise en place de l'ETS 2 (+12,55 Mds€ par an), ainsi que les recettes de l'ETS 1 (+1,85 Md€ par an), ainsi qu'un maintien des taux d'accises offre l'espace financier pour redistribuer la majorité des revenus de l'ETS en dividende climat. Selon la clé de répartition de ce dividende climat, le gain pour les finances publiques diminue, et l'impact sur la facture des ménages est atténué, voire compensé.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La faisabilité institutionnelle de cette stratégie repose entièrement sur la stabilité et la crédibilité du cadre réglementaire dans le temps long. Le cadre européen du marché carbone constitue une base réelle. La transposition de l'ETS 2 est techniquement et juridiquement engagée. En revanche, le désengagement progressif de l'État de la production (notamment le démantèlement d'EDF) est une opération d'une complexité industrielle, juridique et politique considérable, dont les effets sur la continuité d'approvisionnement et la sécurité du système sont difficiles à anticiper. Les paris technologiques (SMR, fusion, CCS) reposent sur des innovations dont le passage à l'échelle industrielle reste incertain à horizon politique pertinent.

Enfin, dans le pays des gilets jaunes, il y a toujours un risque que reposer trop rapidement sur le signal-prix ne soulève un nouveau mouvement de colère sociale de la part d'une partie de la population.

ARBITRAGES MAJEURS

Efficacité économique du marché *versus* adaptabilité des citoyens.

Risque technologique lié aux paris d'innovation et dépendance technologique accrue au marché mondial afin d'obtenir le meilleur coût.

POINTS DE TENSION

Acceptation d'une volatilité accrue des prix de l'énergie qui n'est pas compensée par le budget de l'État.

L'application stricte de la doctrine de neutralité technologique peut conduire à des retards d'investissements si le signal carbone n'est pas assez fort.

Le désengagement de l'État remet en cause l'attachement des Français à la sécurité énergétique qu'il incarne.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°4

FAIRE LE CHOI ÉNERGÉTIQUE

LES CONTRAINTES PHYSIQUES ET EN UN NOUVEAU MODE DE CONSOMMAT

Quel parti pris ?

Pour cette quatrième voie politique, c'est la situation climatique et écologique qui force un constat structurel : les seules évolutions technologiques ne permettent pas, à ce rythme et avec cette intensité matérielle, de contenir les déséquilibres en cours.

L'État est l'acteur privilégié pour orchestrer la réponse à la crise.

L'URGENCE CLIMATIQUE AU CŒUR DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

Alors que huit des neuf limites planétaires qui garantissent la possibilité de développement de l'humanité sur Terre ont été franchies, le modèle de développement fondé sur l'augmentation continue de la consommation de ressources et d'énergie (principalement fossile) ne peut être stabilisé par la simple substitution d'une énergie par une autre à moindre empreinte carbone. Sans transformation en profondeur des fondements de notre système de développement, de production et de consommation, la crise climatique ne peut être endiguée. Cela impose de mettre le climat au cœur de la décision publique, et de repenser notre développement autour de ce dernier.

Pour ce faire, l'État devient l'acteur central de la vie économique. L'intervention publique privilégie un encadrement normatif direct des comportements. Le prix du carbone, jugé socialement inéquitable, cède la place à des obligations sectorielles strictes de décarbonation et des interdictions graduelles inscrites dans la loi, dans une logique de *command and control*. Le pays assume de délaisser la croissance du PIB comme boussole unique de la décision publique, au profit d'une logique de responsabilité environnementale.

X DE LA SOBRIÉTÉ

VIRONNEMENTALES NOUS IMPOSENT ION ÉNERGÉTIQUE

IDÉE N°4 DU DÉBAT

REPENSER NOS CONSOMMATIONS

Ce choix considère donc qu'il est nécessaire d'orchestrer une transformation profonde de la demande énergétique. Il ne s'agit pas uniquement de produire différemment, mais de consommer moins et autrement. La sobriété devient un principe structurant de l'organisation économique et sociale, impliquant un coût conséquent pour les activités les plus difficiles à décarboner, pour l'État qui doit accompagner certaines fermetures d'activités, et pour le consommateur qui doit repenser ses habitudes en profondeur.

REDISTRIBUTION ET USAGES ESSENTIELS

La capacité de l'État à accompagner cette transition est directement liée à une augmentation des revenus fiscaux (fin des subventions fossiles, taxation des grosses consommations non essentielles) intégralement fléchés vers les ménages et les industries les plus exposés. L'idée d'une tarification progressive permet de limiter l'impact sur les budgets des ménages les plus fragiles, en assignant les coûts aux ménages plus aisés qui maintiennent une consommation énergétique élevée.

CRÉER UN CONTRAT SOCIAL ÉCOLOGIQUE

La transition vers la sobriété implique une redéfinition du contrat social. Elle repose sur une mutation profonde des représentations collectives, des arbitrages publics et des modes de vie individuels. Ce nouveau contrat social écologique s'articule autour d'une transformation structurelle de la demande dans les trois secteurs les plus émetteurs : transports, bâtiment et industrie.

RÉORGANISER LES MOBILITÉS EN FAVEUR DES TRANSPORTS ALTERNATIFS AU DÉPLACEMENT INDIVIDUEL

Le modèle centré sur la voiture individuelle thermique comme symbole de liberté et de réussite sociale est progressivement abandonné, au profit d'une vision de la mobilité fondée sur l'efficacité collective. **L'interdiction définitive de mise sur le marché de véhicules thermiques neufs est confirmée et maintenue pour 2035,** sans dérogation. **Les vols intérieurs métropolitains** pour les liaisons disposant d'une alternative ferroviaire de moins de quatre heures **sont supprimés.** En parallèle, **un plan décennal d'investissement dans**

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

le réseau ferroviaire – grandes lignes, trains du quotidien et lignes régionales de desserte fine du territoire – est lancé, piloté conjointement par l'État et les régions. **La priorité budgétaire est accordée aux transports collectifs électriques urbains et périurbains.** Le financement repose sur une **réallocation des dépenses routières** aujourd'hui consacrées aux nouvelles infrastructures, et le transfert des revenus des péages vers le transport collectif. Un mécanisme d'accompagnement spécifique, sous forme d'indemnités de mobilité et d'accès facilité au covoiturage, est prévu pour les ménages des territoires peu denses dépendants de la mobilité automobile.

IMPOSER LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Le secteur du bâtiment constitue un levier majeur de réduction de la demande, à travers une politique de sobriété fondée sur l'obligation plutôt que sur la seule incitation. **L'obligation de rénovation thermique globale avant toute mutation immobilière est instituée par voie législative.** Cette dernière s'applique dans un premier temps aux résidences secondaires. La vente de chaudières à gaz neuves est interdite à horizon 2030, et celle de chaudières au fioul dès le premier exercice du mandat. Ces dispositions sont intégrées au Code de la construction et de l'habitation, et conditionnent les transactions notariales. Un programme budgétaire d'accompagnement cible prioritairement les ménages modestes propriétaires afin de limiter les effets patrimoniaux régressifs, sous la forme de prêts à taux zéro garantis par l'État et d'avances remboursables au moment de la vente. **La tension sur les capacités de la filière bâtiment est anticipée par un plan de formation professionnelle.**

ÉLECTRIFIER LES INDUSTRIES ET GÉRER LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE INTERNATIONALE

L'industrie est orientée vers une électrification rapide des procédés lorsque des alternatives techniques existent. **L'État fixe des normes d'émission sectorielles contraignantes par filière** et interdit progressivement l'installation d'équipements fossiles dans les secteurs concernés, selon un calendrier négocié avec les branches professionnelles. Afin de limiter les risques de désindustrialisation liés à un différentiel de coûts énergétiques avec des concurrents extra-européens soumis à des contraintes climatiques moindres, **une politique tarifaire protectrice est mise en place au niveau national ou européen.** Elle peut prendre la forme de mécanismes de compensation via les revenus du carbone, d'ajustements tarifaires spécifiques aux secteurs exposés, ou de clauses de réciprocité strictes dans les accords commerciaux, quitte à remettre en question certains accords existants. Ces contraintes pèsent sur la compétitivité à court terme et entraînent une transformation profonde des chaînes de valeur, mais visent un positionnement compétitif de long terme sur des productions à faible empreinte carbone.

IDÉE N°4 DU DÉBAT

FAIRE DE LA FRANCE UN CHAMPION DU RENOUVELABLE

La recomposition du système électrique constitue la condition structurelle et la contrepartie indispensable de la stratégie de sobriété. Réduire la demande d'énergie fossile sans disposer d'une offre électrique abondante, décarbonée et accessible serait socialement et économiquement intenable.

SORTIR PROGRESSIVEMENT DU NUCLÉAIRE

Le choix opéré repose sur une **sortie organisée et planifiée du nucléaire à long terme,** du fait de son impact capitalistique et des risques considérés comme trop lourds. Les projets EPR2 annoncés à Belfort en 2022 sont annulés. La prolongation du parc existant est jugée techniquement nécessaire à la gestion de la transition. Une loi de programmation énergétique fixe le calendrier de fermeture progressive des tranches existantes et organise la trajectoire de recomposition du mix. Ce choix implique **un effort anticipé sur les capacités renouvelables et les infrastructures réseau,** sous peine de tensions d'approvisionnement lors des périodes de pointe hivernale.

TERRITORIALISER LE DÉPLOIEMENT DU RENOUVELABLE

Les énergies renouvelables deviennent le socle du système électrique, complété par le stock hydraulique existant et des centrales de cogénération à base de biomasse pour la stabilisation du réseau.

Le déploiement de l'éolien en mer constitue la priorité de production centralisée, en raison de ses facteurs de charge élevés et de son acceptabilité territoriale supérieure à l'éolien terrestre. Sur sol, **les renouvelables se déploient à travers des projets situés en priorité sur des zones déjà artificialisées** (toitures, parkings, friches industrielles, abords d'infrastructures) pour minimiser l'impact sur les écosystèmes et respecter l'esprit de la loi ZAN. L'implication structurante des collectivités territoriales et des citoyens dans les projets est encouragée, y compris dans la propriété des actifs de production, afin de renforcer l'acceptabilité locale et de mutualiser les bénéfices économiques. Les outils mobilisés comprennent des appels d'offres publics avec critères de contenu local, des contrats d'achat régulés, et des dispositifs d'autorisation simplifiés pour les projets sur zones artificialisées. **Pour le biogaz, le recours aux cultures dédiées est proscrit : seule la méthanisation des déchets agricoles, ménagers et industriels est soutenue** financièrement, afin de ne pas entrer en compétition avec les usages alimentaires des terres agricoles.

La mesure phare de cette stratégie

TARIFICATION CROISSANTE DE LA CONSOMMATION

Les tarifs des différentes énergies deviennent progressifs, augmentant proportionnellement avec la consommation. Pour les ménages, les premiers kWh d'électricité consommés, dits essentiels, sont peu coûteux, à travers une remise fiscale : taxation à 0,5 cts € / MWh et TVA abaissée. Ces deux facteurs augmentent avec la consommation, impactant fortement les ménages les plus consommateurs.

Pour le gaz, cette tarification progressive ne s'applique qu'aux ménages ne pouvant pas modifier leurs modes de consommation énergétique (logements sociaux, locataire dans un appartement). Des aides ciblées sont mises à disposition pour les ménages modestes en maison individuelle afin d'encourager la décarbonation de leur système de chauffage

Les entreprises et l'industrie sont aussi soumises à ce régime progressif, avec des curseurs plus hauts et définis par secteurs, afin d'encourager l'efficacité et la sobriété énergétique.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES À CE NOUVEAU MODÈLE

L'adaptation du système électrique à un mix largement renouvelable et intermittent nécessite des **investissements massifs dans les réseaux de transport et de distribution,** dont le dimensionnement et la topologie doivent être profondément repensés pour intégrer une production granulaire et géographiquement dispersée. Le **renforcement des interconnexions européennes est recherché à des fins de mutualisation des variations de production** entre zones climatiques différentes, sans que cela implique une participation à une Union de l'énergie au sens institutionnel complet. Le **développement des capacités de stockage par batteries stationnaires à grande échelle,** de step hydraulique et de centrales de cogénération biomasse constitue la réponse principale aux besoins de flexibilité. Ces investissements sont financés via une **révision substantielle du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), une programmation budgétaire pluriannuelle et la mobilisation des opérateurs publics (RTE et Enedis).**

IDÉE N°4 DU DÉBAT

RÉFORMER LE MARCHÉ POUR ÉLIMINER PROGRESSIVEMENT LES FOSSILES

La stabilité d'un système fortement renouvelable suppose une adaptation profonde des comportements de consommation. Ce n'est pas une contrainte subie mais un levier actif de la politique de sobriété.

ENCOURAGER LA FLEXIBILISATION DES USAGES ET METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION PROGRESSIVE DE LA CONSOMMATION

Les consommateurs finaux sont davantage exposés aux variations horaires du prix de gros, afin d'aligner les moments de consommation sur les moments de production abondante. La réforme comprend un **TURPE revisité avec une extension significative des heures creuses, une transformation de l'accise sur l'électricité pour renforcer le signal prix,** et une tarification progressive à la consommation : moins chère pour les besoins de première nécessité en deçà d'un seuil calibré sur la consommation médiane d'un ménage, croissante avec la puissance consommée au-delà de ce seuil.

Pour l'industrie, un mécanisme de modulation de la consommation en fonction de la production disponible est instauré afin de stabiliser le système, en contrepartie de tarifs préférentiels pendant les heures d'abondance. Ce mécanisme pèse sur la compétitivité des industries à processus continu, mais constitue une balance nécessaire dans un mix sans base pilotable puissante.
L'État soutien l'installation des équipements de pilotage intelligent et de comptage dynamique permettant aux ménages et aux entreprises de réaliser cette flexibilité, et prévoit des aides transitoires ciblées pour les ménages vulnérables.

ARRÊTER LE GAZ ET LE PÉTROLE

Le gaz naturel et le pétrole sont substitués dans la quasi-totalité des usages, à l'exception de certains usages industriels de haute température pour lesquels aucune alternative électrique ou hydrogène n'est disponible à court terme. Les **réseaux gaziers sont progressivement dévalués** ; dans une logique de circularité, une partie est reconvertie pour transporter du biogaz issu exclusivement de la méthanisation des déchets.

Sont soutenus financièrement :
la méthanisation des déchets agricoles, ménagers et industriels, les réseaux de chaleur urbains alimentés par des sources décarbonées, et les infrastructures hydrogène compatibles avec la valorisation des réseaux existants.
Les subventions aux énergies fossiles (directes et indirectes, y compris les niches fiscales) sont intégralement supprimées selon un calendrier pluriannuel inscrit en loi de finances, et leurs montants intégralement affectés au financement de la transition.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

En Allemagne

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ALLEMAND DURANT LA CRISE ÉNERGÉTIQUE RUSSO-UKRAINIENNE

Un exemple marquant de stratégie reposant sur la sobriété énergétique pour contenir les prix est celui de l'Allemagne à la suite de la crise énergétique déclenchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022.

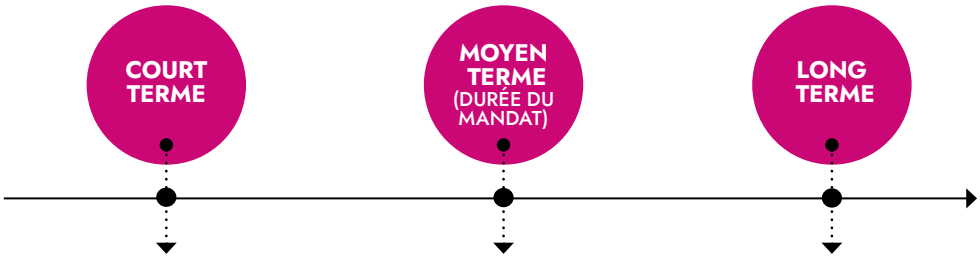
Face à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, le gouvernement allemand a déployé un ensemble de mesures visant à réduire rapidement la demande : campagnes massives de sobriété (« chaque kilowattheure compte »), obligations de réduction de consommation pour les bâtiments publics, incitations à baisser le chauffage, et adaptation des comportements industriels. Cette stratégie s'inscrivait dans le cadre plus large du plan Energiewende, mais avec une inflexion claire vers la gestion de la demande comme outil de stabilisation des marchés.

Ce choix a produit des effets rapides : la baisse significative de la consommation de gaz en 2022–2023 a contribué à détendre les tensions sur les marchés européens et à limiter la hausse des prix, en complément des mesures de diversification des approvisionnements. Toutefois, ce modèle de sobriété contrainte repose sur des conditions spécifiques (crise aiguë, forte mobilisation politique et sociale) et soulève des questions de soutenabilité à long terme. Il implique en effet des arbitrages économiques (ralentissement de certaines activités industrielles) et sociaux (acceptabilité des restrictions), qui rendent difficile sa transposition comme instrument structurel permanent de politique énergétique.

L'expérience allemande illustre ainsi que la sobriété peut être un levier puissant d'ajustement à court terme, mais qu'elle reste plus difficile à institutionnaliser comme pilier central d'une stratégie de compétitivité durable.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



COURT TERME

· Arrêt du programme EPR2

· Fin de la fiscalité carbone et mise en place d'un système de contrôle direct par l'État

· Obligation de rénovation thermique avant toute transaction immobilière

· Adoption pour la France de l'interdiction de vente de voiture à combustion interne en 2035

· Toute subvention explicite ou implicite aux énergies fossiles est supprimée selon un calendrier pluriannuel voté en loi de programmation.

MOYEN TERME (DURÉE DU MANDAT)

· Basculement du régime fiscal énergétique et introduction d'une tarification progressive pour l'électricité.

· Plan de déploiement territorialisée des ENR

· Accélération du déploiement de batteries

· Soutien aux interconnexions et aux investissements dans le réseau au niveau européen.

LONG TERME

· Plan de sortie progressive du nucléaire

· Soutien au réseau européen de l'hydrogène.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela rapporterait approximativement ?

0,29 Md€

par an pour les finances publiques

-123 €

par an sur la facture électrique d'un ménage type

L'Institut Montaigne s'est appuyé sur une modélisation indépendante réalisée en partenariat avec ***Aurora Energy Research*.** Elle quantifie le coût pour les finances publiques ainsi que l'impact sur les consommateurs, en prenant en compte les besoins d'investissement, les mécanismes de soutien et les effets sur les prix de l'énergie. Cette modélisation ne tient pas en compte de l'impact plus large des choix sur l'économie du pays, notamment d'une possible diminution de la production du fait de la hausse des prix de l'énergie (électrique et fossile) pour les entreprises. L'impact sur les finances publiques ne tient donc pas en compte de la baisse d'autres assiettes de taxation.

Dépenses

Annuellement, la dépense publique en énergie augmente de 9,56 Mds€. Les mesures de soutien renforcé à la demande ajoutent 2,35 Mds€ par an. La mise en place d'une tarification progressive sur le gaz et l'électricité a un impact neutre sur les finances publiques, bénéficiant aux petits consommateurs mais impactant lourdement les grands. Le financement du réseau ferroviaire est abondé d'1 Md€ public supplémentaire annuellement. Au niveau de la production, la continuation du plan de grand carénage (entretien du parc électronucléaire) se maintient à un niveau stable, bien que les dépenses diminuent fortement autour de 2040. Ces coûts ne sont pas considérés comme portés par l'état dans ce calcul, car assumés par EDF. Le coût du soutien aux énergies renouvelables augmente, de près de 5,2 Mds € par an sur la période.

Recettes

L'augmentation de la fiscalité sur les combustibles fossiles pour le transport routier constitue la première source de revenu, avec des recettes qui augmentent au global de près de 10 Mds€ par an.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La faisabilité de cette stratégie dépend de conditions simultanées difficiles à réunir : une capacité des finances publiques à absorber une diminution de la production et donc des revenus, une acceptabilité sociale suffisante pour des transformations profondes des modes de vie et une capacité industrielle dans les filières du bâtiment et des transports collectifs à absorber une demande en forte hausse dans des délais serrés.

Sur le plan technique, la sortie du nucléaire crée une fenêtre de vulnérabilité systémique significative entre la fermeture progressive des tranches existantes et le déploiement d'un parc renouvelable suffisamment dimensionné, stocké et interconnecté pour assurer la sécurité d'approvisionnement en période de pointe.

ARBITRAGES MAJEURS

Valorisation environnementale vs. valorisation économique, gestion des engagements contractuels et de la dévalorisation des investissements fossiles et nucléaires.

Coût économique et poids administratif du command and control vs. prévisibilité et impact social plus redistributif des effets.

POINTS DE TENSION

Acceptabilité sociale de la transition et des modification des modes de vie.

Capacité structurelle dans la filière des transports et du bâtiment à suivre le rythme de la transition.

Tensions sociales pour les productions industrielles les plus carbonées, qui sont abandonnées.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

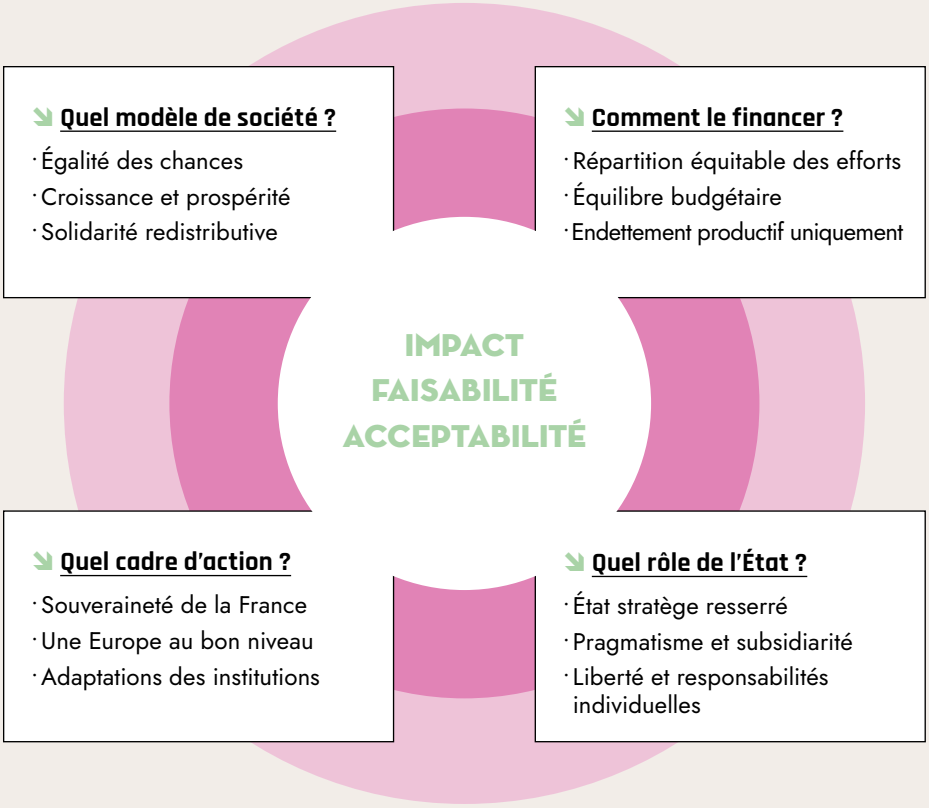
PARTIE 3



LA RECOM-MANDATION DE MONTAIGNE

NOS PRINCIPES D'ARBITRAGES

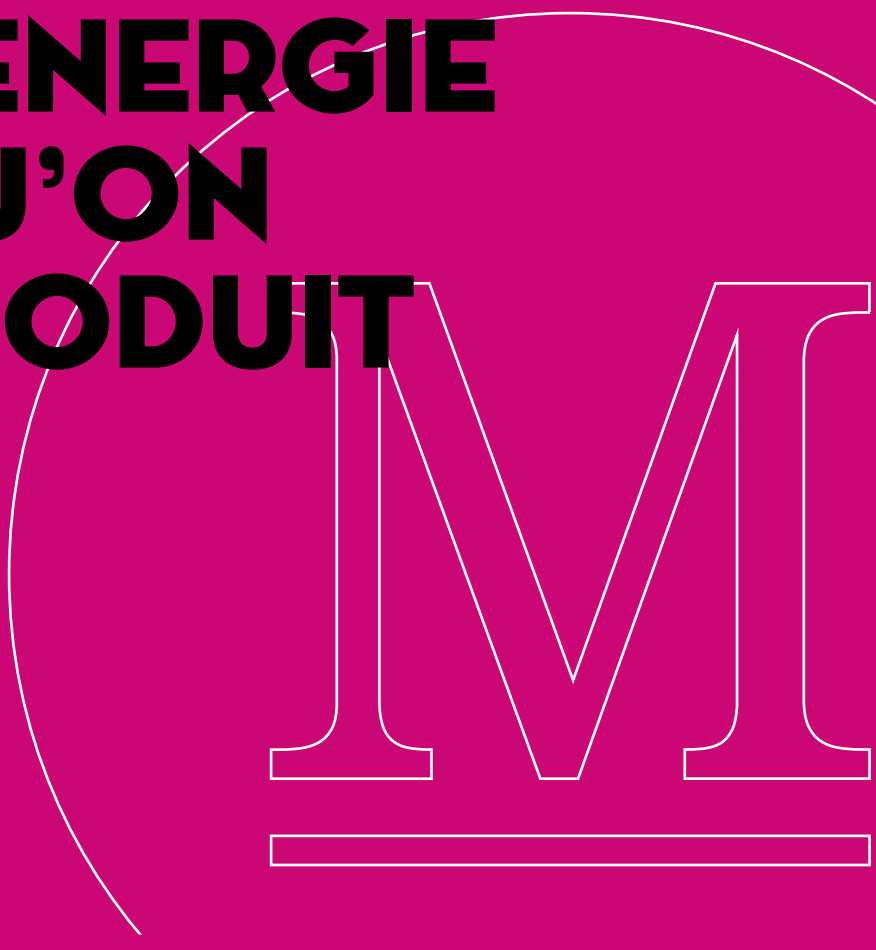
Pour ses propres recommandations, l'Institut Montaigne a structuré sa grille de réflexion selon les principes suivants :



LA VOIE CHOISIE PAR L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTRE RECOMMANDATION

CONSOMMER AVANT TOUT L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT



POURQUOI CETTE VOIE ?

Les crises énergétiques ont rythmé la vie politique française des deux derniers quinquennats.

En 2018, les Gilets Jaunes cristallisaient leur révolte autour de la hausse de la taxe carbone sur les carburants, alors même que les prix des carburants augmentaient déjà. L'invasion russe de l'Ukraine mettait, en 2022, l'Europe face à ses dépendances au gaz russe, initiant une crise de compétitivité qui tarde à se résoudre. Le conflit en Iran et la fermeture du détroit d'Ormuz ont impacté directement le pouvoir d'achat des ménages dépendants de la voiture thermique.

Pour des raisons économiques, environnementales, sociales et d'autonomie stratégique, il est donc nécessaire d'accélérer la décarbonation de nos usages.

L'ÉLECTRIFICATION, LE CHOIX LE PLUS COMPÉTITIF ET LE PLUS RESPONSABLE À MOYEN ET LONG TERME

L'énergie la moins chère, la moins carbonée et la plus indépendante est celle qui n'est pas consommée. L'efficacité énergétique doit donc rester une priorité pour la décarbonation. Elle doit accompagner la croissance et la réindustrialisation du pays.

Pour sa consommation d'énergie, la France dispose d'avantages réels : une électricité décarbonée, compétitive à l'échelle européenne, produite sur le territoire national et aujourd'hui en surcapacité de production. Si plusieurs vecteurs énergétiques et technologiques existent pour arriver à la décarbonation et à l'indépendance économique, l'électricité est aujourd'hui celui qui fait le plus sens en France, mais aussi dans de nombreux pays européens, pour une majorité d'usages.

Dans le transport routier (le ferroviaire étant déjà largement électrifié en France), et dans une grande partie du bâtiment et de l'industrie, les solutions existent et sont aujourd'hui compétitives face à leurs équivalents fossiles. Ces dernières demandent souvent un investissement initial important et une certaine visibilité sur les prix de l'électricité à long terme qui constituent une barrière à leur adoption pour un certain nombre d'acteurs.

PAS DE DOGMATISME : UNE TRANSITION RESPECTUEUSE DE L'EXISTANT

La mise en avant de l'électricité dans les secteurs où elle fait sens permettra de concentrer les autres technologies de décarbonation (hydrogène vert, capture du carbone, biogaz et biométhane) sur les usages où elles sont les plus efficientes en termes de coûts. C'est notamment le cas dans une partie de l'industrie lourde, le transport maritime et aérien, et dans certaines zones identifiées comme propices à l'usage du biogaz au niveau individuel.

L'EUROPE COMME FILET DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Tant pour l'électron que pour les molécules, cette stratégie de décarbonation ne pourra se mettre en place qu'en pleine coopération avec nos partenaires européens. En effet, l'Europe est nécessaire pour absorber les productions surcapacitaires françaises en électrons propres, et pour disposer d'approvisionnements nécessaires à la sécurité énergétique de la France. L'Europe de l'énergie devra donc être une priorité pour permettre de valoriser les atouts et les apports des différents États membres, pour limiter les coûts, accélérer la transition et garantir notre autonomie énergétique.

AXE 1

FAVORISER LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES

Au niveau français

· Se donner une **ambition claire : au minimum *55 %* d'électrification en 2050,** avec des paliers en 2030, 2035 et 2040.

· Indiquer, dès le début du quinquennat, les priorités gouvernementales en matière d'offre énergétique, avec **une programmation pluriannuelle pensée à l'échelle du quinquennat** et qui prend en compte tous les vecteurs, de la molécule à l'électron, laissant le plus de marges de manoeuvres possibles aux acteurs économiques pour choisir leur moyen de production d'énergie.

· **Engager la transposition en droit français de la directive européenne de l'ETS 2** en incluant une clause de **prix plancher français** qui, si le prix sur l'ETS2 est trop faible, vient **ajouter une surcharge à la tonne de CO_2 afin de financer la stratégie du « Grand Raccordement ».**

Au niveau européen

· **Revoir l'approche de planification en Europe** en demandant aux États membres de documenter une étude de *futurs énergétiques* au moins deux ans avant la remise du plan national intégré. Cette étude devrait présenter différents scénarios énergétiques possibles d'ici 2050, en comparant leurs grandes caractéristiques physiques et économiques. Chaque exercice devra prendre en compte la réalité énergétique du reste de la plaque européenne, et plus particulièrement de ses voisins.

· Rouvrir le débat sur la révision de la **Directive de Taxation de l'Énergie afin d'équilibrer, à travers l'Union, les règles de taxation énergétique et de favoriser les énergies décarbonées.** Engager nos partenaires européens, notamment les prochains pays exerçant le rôle de la présidence du Conseil de l'Union européenne, dans cette discussion.

· **Proposer une réglementation européenne interdisant les dispositifs nationaux consistant à subventionner directement ou indirectement la consommation d'énergies fossiles.** Si aucun consensus ne se dessine au niveau européen, engager ce projet avec une coalition de pays (E6, ou plus largement), voire nationalement par la loi.

AXE 2

ÉTABLIR LA STRATÉGIE DU « GRAND RACCORDEMENT » POUR RELANCER LA DEMANDE ÉLECTRIQUE

· **Mobiliser les différentes agences de l'État et les ministères pour mettre en place une stratégie de communication claire et unifiée sur les enjeux d'électrification et autour de la stratégie du « Grand Raccordement ».**
L'État s'engage à maintenir un discours positif axé autour de l'autonomie, de la sécurité énergétique et d'une énergie stable et contrôlable. Ce dernier est unifié au niveau de toutes les agences publiques, afin de clarifier le message pour les citoyens.

Transport

· **Pour les ménages les plus modestes et les géographies les plus dépendantes, prolonger dès septembre 2027 le leasing social pour les véhicules électriques,** avec une priorité aux véhicules dont plusieurs composants stratégiques, dont la batterie, sont « *Made in Europe* ». Maintenir le financement

L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT

de ces actions à travers le dispositif des CEE.

· **Mettre en place une « prime à la casse » pour les ménages n'ayant pas accès au leasing social** en cas de remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique.

· **Soutenir le marché de la vente de véhicules électriques d'occasion,** en y instaurant de la confiance, notamment sur la santé de la batterie. Cela passe par une certification obligatoire de l'état de vie de la batterie commune à tous les modèles.

Bâtiment

· **Prolonger dès septembre 2027 le leasing social pour les pompes à chaleur,** avec priorité à celles produites en Europe.

Industrie

· Dans le cadre de la fin graduelle des quotas gratuits sur le marché du carbone, le gouvernement s'engage à soutenir :

- l'interdiction de **l'utilisation des revenus du carbone pour** autre chose que **la transition énergétique.**

- la mise en commun au niveau européen d'une part conséquente des recettes de l'**ETS 1**. (graduellement jusqu'à 50 %), et à réaffirmer cet instrument comme la clé de voûte européenne de la politique de décarbonation et de réindustrialisation, sous forme de **budget fléché** hors budget général pour des **actions de politique industrielle**.

- l'anticipation des revenus de ce marché via la création d'« Eurobonds industriels » afin de financer, le plus rapidement possible, les investissements nécessaires dans la décarbonation au niveau européen.

Avec les revenus de l'ETS2, mettre en place

· **Un « dividende climat-électrification »** qui finance :

- Soit une baisse des accises sur l'électricité, engagée sur l'ensemble du quinquennat, selon une trajectoire annoncée dès le premier budget de la mandature afin **d'offrir aux ménages, aux entreprises et aux collectivités une visibilité et une stabilité de long terme.**

- Soit un chèque électrique, qui **redistribue équitablement les revenus supplémentaire** de l'ETS, applicable à la facture électrique.

· **Un accélérateur électrique qui complète les CEE pour financer les aides** au CAPEX comme le leasing social voiture et pompes à chaleur et les primes à la casse thermique.

Ces aides priorisent le soutien aux ménages modestes et des territoires dépendants des énergies fossiles, au début, puis une extension par étape à de plus large pans de la population. Cette redistribution visible et automatique permet d'envoyer un signal clair à la population sur le besoin de s'équiper et d'éviter tout choc social, en priorisant les territoires ruraux et à faible indice économique, qui sont les premiers à recevoir le soutien financier dans son entièreté.

AXE 3

RENFORCER LA COOPÉRATION EUROPÉENNE POUR FAIRE BAISSER LES PRIX DE L'ÉNERGIE

· **Soutenir la création d'un *European Energy Security Act***

- Interdire les mécanismes de soutien qui continuent de rémunérer la production d'électricité lorsque les prix du marché sont négatifs (sauf si le producteurs est obligé ou incité à réduire ou stocker sa production lors de ces périodes).

- **Uniformiser le marché ainsi que les règles de soutien aux installations de capacité et de stockage** pour favoriser les technologies bas-carbone.

- **Fixer un cadre contractuel commun** au niveau européen pour les achats d'énergie de long terme et placer l'Union européenne comme garante des contreparties.

- **Harmoniser, simplifier et accélérer les octrois de permis** pour les projets bas carbone et le développement des réseaux, ainsi que les règles de soutien aux vecteurs énergétiques non électriques bas carbone.

- Interdire au niveau européen les régimes de tarifs d'achat pour les petites installations et favoriser leur participation à des appels d'offres à travers des agrégateurs, pour mieux tenir compte des enjeux d'équilibrage du réseau.

· **Rouvrir les discussions sur la gestion des réseaux et la question des interconnexions.**

La vision française se base sur l'optimisation du système au niveau européen en prenant compte des mix nationaux, ainsi que la mise en place de financements communs si une interconnexion bénéficie au système au niveau européen mais fait porter un coup supérieur aux consommateurs français. La position française est technologiquement neutre, afin d'encourager le vecteur le plus rentable.

AXE 4

PRODUIRE, TRANSPORTER ET DISTRIBUER

Électricité

· **Continuer de développer conjointement les énergies renouvelables et le nucléaire.**

- Nucléaire : **confirmer la commande de 6 EPR 2,** qui entreront en service à partir de 2038. Financer ce programme un travers un contrat pour différence (CfD) sur l'ensemble des énergies bas carbone. Lancer les travaux pour la prolongation de la durée de vie d'un maximum de réacteur à 80 ans.

- Renouvelables : continuer la trajectoire de développement dans le solaire et l'éolien offshore (développement terrestre moins prononcé) selon les directives de la PPE3 (en 2035, entre 3 et 4 fois plus de puissance solaire installée, 15 GW d'éolien soit 15 fois plus qu'aujourd'hui, et moins de 2 fois plus d'éolien terrestre). Associer des investissements privés aux financements publics dans une logique de *derisking*. Cette approche bénéficierait aux producteurs, renforcerait l'offre et, à terme, profiterait aux usagers, tout en contribuant à une meilleure maîtrise des finances publiques. Améliorer la transparence des offres de fourniture renouvelables pour éviter le *greenwashing* et contribuer au financement d'une énergie décarbonée.

· **Investir dans le réseau** afin d'adapter ce dernier au changement climatique.

· Favoriser la flexibilité des usages à travers **une restructuration de la tarification des réseaux** (heures creuses et super creuses). Par ailleurs, encourager les fournisseurs et les gestionnaires de marché à créer les produits nécessaire à un tel déplacement des consommations aux moments où la production d'électricité est la moins chère et la plus abondante.

Molécules

· Engager une réflexion stratégique sur le **biogaz, l'hydrogène propre et la capture de CO_2 et leurs réseaux de transport, en fléchant ces vecteurs vers des usages industriels** et vers le transport maritime et aérien.

L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT

· **Consolider une liste de territoires au potentiel 100 % décarboné.** Considérer tous les potentiels énergétiques, avec en premier lieu, dans le cadre de la stratégie du « Grand Raccordement », l'électricité. Pour le biogaz, s'attarder sur les territoires, fortement agricoles, dans lesquels une sortie du gaz fossil peut être accélérée via une combinaison de biogaz et électricité. Les agences nationales, régionales et départementales sont mises à contribution afin d'identifier les territoires et de les accompagner dans la transition 100 % décarbonée.

· Engager, dans le cadre de la planification énergétique européenne, **des analyses d'impact poussées afin d'optimiser les lieux de production et l'utilisation de l'hydrogène.** Arbitrer, techniquement et au cas par cas, entre les projets de transport d'H2 ou bien les interconnexions électriques et une production d'H2 sur zone, localisée, au plus près des industries consommatrices.

· Engager à partir de 2030 une réflexion sur la **reconfiguration du réseau gaz**, en se basant notamment sur les premières réflexions de la CRE, publiée en juillet 2026.

AXE 5

UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE

· **Limiter les blocages réglementaires à l'installation de batteries** afin de réduire la volatilité des prix de l'électricité sur le court terme.

· **Accélérer les raccordements au réseau,** en pérenniser le passage du « premier arrivé, premier servi » au « premier prêt, premier servi ».

· **Créer des Zones Franches Vertes, pour faciliter et accélérer la décarbonation de l'industrie à travers une logique de clusterisation** (*voir note Compétitivité et note Innovation et technologie*). Ces dernières donnent accès à 5 piliers de développement bas carbone :

- Priorité de raccordement et investissement réseau anticipé.
- Abattement renforcé des coûts de réseaux à l'échelle de la zone.
- Fiscalité allégée à l'ensemble de la zone.
- Mutualisation des infrastructures, notamment pour les réseaux de chaleurs fatale, la capture et le transport de CO_2, la production et la distribution d'hydrogène.
- Fléchage d'une partie des revenus de l'ETS vers certaines zones pour créer des pôles

FEUILLE DE ROUTE

DANS LES 100 PREMIERS JOURS

FAIRE ENTRER LA FRANCE DANS LE SIÈCLE DE L'ÉLECTRICITÉ

Les 100 premiers jours du mandat doivent montrer le cap et annoncer l'ambition énergétique du pays pour le prochain quinquennat.

Le président de la République annonce une stratégie énergétique fondée sur un principe simple : faire entrer pleinement la France dans le « siècle de l'électricité » en favorisant massivement les usages de l'électricité décarbonée. Cette orientation devient la ligne directrice de l'ensemble de l'action gouvernementale afin de donner de la visibilité aux ménages, aux industriels et aux investisseurs.

La stratégie du « Grand Raccordement » est plus qu'une politique énergétique. Elle capitalise sur la situation actuelle, pose les bases d'une politique industrielle ambitieuse et verte, renforce notre sécurité économique et énergétique, et décarbone durablement le pays.

La mise en place efficace de cette stratégie nécessite parallèlement de confirmer l'attachement du gouvernement et de l'état aux énergies bas carbone et de lever les fonds permettants de soutenir les investissements.

Cela passe par la transposition de l'ETS2, une réflexion sur la taxation de l'énergie ainsi qu'une planification énergétique claire et ambitieuse, pensée au niveau européen.

DURANT LE MANDAT

RENFORCER ET EUROPÉANISER

Après avoir mis l'accent sur l'électrification, nécessité à court et moyen terme, le Président s'engage dans des réformes plus structurelles, notamment au niveau européen.

Plusieurs grands axes sont mis en avant :

· La mise en place d'une véritable Union de l'énergie, pilier de notre souveraineté et de notre compétitivité énergétique.

· Le maintien d'une production électrique décarbonée abondante.

· Le développement des réseaux et de l'installation de batteries stationnaires pour équilibrer le réseau.

· Une politique énergétique tournée vers les industriels, qui les encourage et les accompagne dans leurs transition, tout en maintenant leur compétitivité.

L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT

À PLUS LONG TERME

PRÉPARER LE TERRAIN

Le mandat présidentiel fera le pont entre deux décennies, et verra s'accélérer la transition énergétique. Anticiper les réalités de demain, c'est confirmer notre avantage stratégique et mieux préparer notre économie et nos ménages.

Plusieurs grandes réflexions doivent être lancées :

· Développer et intégrer des molécules décarbonées dans le système énergétique.

· Penser une stratégie française et européenne de capture et de stockage du carbone, pour les usages les plus complexes à décarboner.

· Entamer la réflexion sur la reconfiguration du réseau gazier.

· Maintenir une capacité de recherche et de développement pour faire de la France un des leader des énergies de demain.

COÛT ET RESSOURCES

Gain de

1,75 Md€

par an pour les finances publiques

-16 €

par an sur la facture électrique d'un ménage type

L'Institut Montaigne s'est appuyé sur une modélisation indépendante réalisée en partenariat avec *Aurora Energy Research*. Elle quantifie le coût pour les finances publiques ainsi que l'impact sur les consommateurs, en prenant en compte les besoins d'investissement, les mécanismes de soutien et les effets sur les prix de l'énergie.

IMPACT SUR LA FACTURE DES MÉNAGES

L'impact sur la facture des ménages prend en compte les évolutions des trois piliers du prix de l'électricité : taxation, fourniture et réseau. Le premier est abaissé, à la faveur de l'électrification. Les deux suivants dépendent du mix électrique ainsi que de la nécessité de développement des réseaux qu'impose ce dernier. Si le prix de gros, et donc de fourniture, augmente sur la période selon les prévisions du modèle utilisé, la baisse de l'accise électrique permet de compenser l'impact pour les particuliers.

Les prix du gaz eux connaissent un effet baissier sur le prochain quinquennat, du fait d'un fort renforcement de l'offre, notamment de GNL américain, qui fait baisser les prix sur les marchés internationaux.

Ces estimations sont fournies sur la base d'un ménage de 3 personnes vivant en appartement tout électrique (eau chaude, chauffage et cuisson).

TOUT L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT

FINANCES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENTS

Dépenses

Au total, les dépenses additionnelles se chiffrent autour de 7 Md€ par an. Les mesures de soutien à la demande, incluant le soutien à l'achat de véhicules électriques et la prime à la casse (+400 M€ par an), le soutien à l'installation de pompes à chaleur (+2 Md€ par an) et les subventions pour la rénovation thermique (+540 M€ par an). À ces dernières viennent s'ajouter 2,2 Md€ par an pour la baisse de l'accise sur l'électricité.

Investissements dans la production électrique

Au niveau de la production, la continuation du plan de grand carénage (entretien et prolongation du parc électronucléaire) et les premières dépenses liées aux nouveaux EPR 2 ont un coût stable sur le prochain quinquennat, mais ce dernier augmente après 2035. Ces coûts ne sont pas considérés comme portés par l'état dans ce calcul, car assumés par EDF. Le coût du soutien historique et des nouveaux appels d'offre renouvelables se situe autour de 2 Md€ additionnels par an.

Recettes

La mise en place de l'ETS 2 (+8,4 Md€ par an), ainsi que les recettes de l'ETS 1 (+1,6 Md€ par an), auxquelles s'ajoutent les accises permettent de financer les mesures de soutien et l'équilibre du système. Au total, les recettes annuelles additionnelles avoisinent les 8,8 Md€.

Coûts système

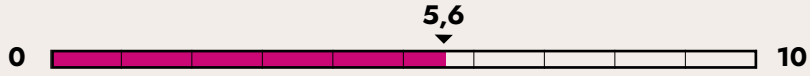
Mis à part les coûts de production et les subventions à la demande, d'autres coûts viennent s'ajouter, notamment pour l'entretien et le raccordement du réseau de transport (+ 6,6 Md€ par an) et de distribution (+6.9 Md€ par an) électriques. Le mécanisme de capacité a un coût estimé autour de 2,3 Md€ par an sur la période. L'investissement total annuel nécessaire est de 21,4 Md€. Toutes ces dépenses sont auto financées et se reflètent directement dans le prix de l'électricité, et l'équation est équivalente pour les coûts système du réseau gazier.

INDICE D'ACCEPTABILITÉ CITOYENNE

Afin de mesurer l'acceptabilité des réformes proposées, **l'Institut Montaigne et Verian** ont développé un Indice d'Acceptabilité Citoyenne, noté de 0 à 10.

Cet indice synthétise trois dimensions essentielles de l'acceptabilité d'une réforme : son impact perçu pour la société, sa légitimité et son acceptabilité morale, ainsi que l'adhésion personnelle qu'elle suscite.

CONSOMMER AVANT TOUT L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT



Il est calculé à partir des réponses des Français à trois questions posées après présentation de chaque projet de réforme. **Plus le score est élevé, plus la réforme est jugée acceptable par les citoyens.**

Les résultats sont issus d'une enquête en ligne réalisée en août et septembre 2026 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

TOUT L'ÉNERGIE QU'ON PRODUIT

Pour élaborer cette note, l'Institut Montaigne a conduit une revue approfondie de la littérature scientifique consacrée aux politiques énergétiques, ainsi qu'une analyse des principales politiques énergétiques françaises et européennes. Ce travail s'appuie également sur les précédentes publications de l'Institut en matière d'énergie, de climat et de décarbonation.

Cinqs ateliers de travail réunissant des experts, des représentants d'entreprises et des parties prenantes du secteur ont été organisés afin de débattre des grandes orientations de cette note. En complément, plusieurs dizaines d'entretiens thématiques ont été menés avec des acteurs publics, industriels, académiques et institutionnels pour élaborer, confronter et consolider les recommandations formulées.

Le chiffrage des propositions relatives à l'énergie repose sur une collaboration entre Aurora Energy Research et l'Institut Montaigne. Celle-ci s'appuie sur un modèle prospectif de simulation des marchés de l'énergie permettant d'estimer l'impact des différentes mesures sur les prix de l'énergie et les principaux équilibres du système énergétique.

SOURCES

SDES. (2025). *Chiffres clés de l'énergie Édition 2025.*

Cour des Comptes. (2025). *La maintenance du parc électronucléaire d'EDF en France (p. 120).*

ENGIE Professionels. (s. d.). *Consommation d'énergie et économies en boulangerie—ENGIE Pro.*

Institut Montaigne. (2022). [Sondage] - *Les Français et la sobriété énergétique.*

Pécout, A. (2025, 18 Décembre). *Nucléaire : EDF révise à la hausse le devis pour six nouveaux réacteurs. Le Monde.*

Société du Grand Paris. (2021). *Rapport Annuel 2021 : Le Grand Paris Express en Data*

Autorité de Régulation des Transports. (2026). *Étude sur l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs et de fret.*

Roole data. (2026, 30 Juin). *Comparaison du prix de l'énergie selon le type de véhicule.*

RTE. (2025). *Bilan Électrique 2025.*

Beltran, A. (1998). *La politique énergétique de la France au XXe siècle: une construction historique.*

Gouvernement Français. (2022, 11 Février). *La nouvelle stratégie énergétique de la France.*

OCDE. (2023). *Soutien aux énergies fossiles - France.*

Commission de Régulation de l'Énergie. (2026, 20 Janvier). *Comprendre les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE).*

EDF. (s.d.). *Tarif Bleu : le tarif réglementé de vente de l'électricité*.

RTE. (2021). *Futurs énergétiques 2050.*

Eurostat. (2025). *Prix de l'énergie.*

IEA. (2025, 12 Février). *Estimated final electricity price for large industrial customers in energy-intensive industries, 2019-2024.*

Ember. (2026). *China — Energy transition et Germany — Energy transition.*

IEA. (s. d.). *Countries — Energy mix.*

Direction générale du Trésor. (2026, 27 Mars). *Flash Conjoncture Pays avancés - Le mix énergétique de l'Espagne : Moins dépendant du gaz, mais toujours marqué par le poids du pétrole. Direction générale du Trésor.*

Connaissance des Énergies. (2026, 20 Janvier). *Une année « électrique » en Belgique: que faut-il retenir de 2025 ?*

RTE. (2025). *Bilan Électrique 2025.*

Assemblée nationale. (2025). *Projet de loi de finances pour 2026.*

Aurora Energy Research. (s. d.). Origin model [Modèle de prévision des marchés de l'énergie].

Commission de régulation de l'énergie. (2025). *La CRE publie sa première évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2026 et sa réévaluation pour 2025 : Confirmation du retour vers la dynamique d'avant crise.*

Commission de régulation de l'énergie. (2025, 10 juillet). *Annexe 3 : Charges de service public de l'énergie (CSPE) 2025-2026 (Délibération 2025-180).*

Cour des comptes. (2026, avril). *Le soutien de l'État à la filière automobile.*

Enedis. (2023). Plan de développement du réseau.

IEA. (2026). *Trends in electric cars. Dans Global EV Outlook 2026.*

RTE. (2021). Futurs énergétiques 2050.

RTE. (2025). Schéma décennal de développement du réseau (SDDR).

RTE. (2026, avril). *Réactualisation des Futurs énergétiques 2050 : Consultation publique 2026 - Propositions détaillées.*

SGPE. (2025, avril). *Revue d'avancement de la planification écologique dans les transports. Gouvernement français.*

SDES. (2026, 1 février). *La fiscalité environnementale en France — État des connaissances en 2025. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.*

les REPÈRES de MONTAIGNE

Cette note, publiée par l'Institut Montaigne, fait partie de la collection :
Les repères de Montaigne, 25 recommandations pour la France
Dépôt légal : Octobre 2026
Sous la direction générale de Marie-Pierre de Bailliencourt
Enquête territoriale : Institut Enterritoires
Enquête d'acceptabilité : Verian
Modélisation financière : Aurora Energy Research

Design graphique : Élodie Ruiz ; Studio Nathalie Bastide
Mise en page : Laure Scheffel

Imprimé en France par Maqprint
ISSN : 1771-6756

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tel. +33 (0)1 53 89 05 60

INSTITUT Montaigne

MÉTHODOLOGIE

Chaque note est le produit d'une réflexion collégiale. Celle-ci mobilise **25 années d'expertise en politiques publiques, plusieurs mois de revue de littérature scientifique et d'analyses de données officielles sourcées.** Elle s'appuie sur des auditions de chercheurs, d'économistes et d'experts indépendants, ainsi que sur des échanges réguliers avec les entreprises adhérentes de l'Institut Montaigne, des élus et des personnalités œuvrant au quotidien dans les territoires.

Nous avons tenu compte des idées présentes dans le débat politique et des attentes exprimées par les Français, telles qu'elles ressortent des enquêtes et sondages de ces derniers mois. Les mesures que nous proposons découlent ainsi d'arbitrages pris dans l'intérêt de la France en conciliant efficacité, faisabilité opérationnelle et acceptabilité citoyenne.

MERCI !

L'Institut Montaigne remercie chaleureusement son comité directeur, ses équipes internes, les experts permanents et associés, les entreprises adhérentes ainsi que l'ensemble de ses partenaires, qui ont contribué pendant 18 mois à l'élaboration de ces notes.

INSTITUT Montaigne

REPÈRES POUR LA FRANCE

L'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant et apartisan, au service de l'intérêt général, s'engage dans la préparation de l'élection présidentielle 2027.

Parce que nous pensons qu'il est indispensable de favoriser un débat démocratique sur le fond, réaliste et nuancé, **nous publions 25 notes thématiques pour informer les citoyens et inspirer les candidats.**
En diffusant un contenu accessible à tous, nous souhaitons **donner des repères sur l'état réel de la France, poser un diagnostic et encourager les arbitrages nécessaires** au service de 4 ambitions : créer de la richesse, vivre ensemble, se protéger et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Cette initiative vise à restaurer la confiance politique et à dessiner pour la France un futur désirable.